

6

Des ordures et des hommes : la gouvernance de l'assainissement à Dogondoutchi

Giorgio Blundo

Introduction

La question de l'assainissement (à savoir les opérations de traitement et d'évacuation des déchets liquides et solides dans une ville) est un des principaux enjeux de la construction d'un espace public municipal. Au-delà des implications évidentes sur la qualité de vie et sur les conditions sanitaires des citoyens, l'hygiène et la salubrité urbaines représentent une entrée privilégiée pour l'analyse de la gouvernance locale, entendue – loin des dérives normatives auxquelles nous a habitués la littérature développementiste – comme l'ensemble des processus inhérents à la délivrance d'un service public ou collectif (Blundo 2002 ; Olivier de Sardan dans cet ouvrage). Ces processus contiennent certes une dimension technique (par exemple, le choix de recourir à des charrettes ou à une benne pour ramasser et évacuer les déchets ; ou encore, des technologies institutionnelles, comme le fait de confier à des structures associatives un rôle plus ou moins important dans la gestion des déchets), mais aussi et surtout une dimension politique.

En Afrique, la diffusion des normes d'hygiène publique et domestique a représenté, depuis la colonisation, une des principales manifestations des « bio-pouvoirs » (Foucault 1976) : concrètement, un instrument privilégié d'encadrement des populations. Lors de nos enquêtes, nous avons été confrontés à une mémoire locale – mêlant crainte et nostalgie – qui évoquait les contrôles des canaris domestiques par les agents de santé coloniaux (*larvey* en hausa), ou, plus récemment, les balayages collectifs organisés par la *samaria*, des occasions fortement ritualisées que le régime d'exception de Kountché utilisait pour exalter l'esprit communautaire et susciter l'adhésion aux valeurs du parti. Aujourd'hui, l'assainissement est un défi pour les nouveaux pouvoirs municipaux, qui commencent à faire de « l'ordre hygiénique » un enjeu de contrôle de l'espace public (Bouju 2009) et qui jouent souvent, dans cette entreprise, une partie de leur crédibilité et légitimité.

Mais l'assainissement et la salubrité des villes ne sont pas juste une affaire de commandants de cercle, d'édiles ou d'urbanistes : c'est également un domaine où s'élaborent les formes contemporaines de la citoyenneté urbaine. Au Sénégal, le mouvement *set setal* (« rendre propre » en wolof), né dans les années 1980, a vu des jeunes urbanisés embellir et nettoyer leurs quartiers. L'acte de rendre « propres » leurs espaces de vie – au double sens de netteté et d'appropriation – véhiculait en même temps un désir d'assainissement des mœurs politiques (Diouf 1992). À l'inverse, la salissure délibérée de certains lieux publics par les habitants peut traduire une stratégie visant à défier la légitimité des pouvoirs municipaux et à souligner leurs défaillances, comme le suggère le cas de Bobo-Dioulasso étudié par Bouju (2009).

En dehors de son intérêt pour l'analyse de l'évolution des relations entre les pouvoirs politiques et administratifs et la population, cet objet – au cœur de la tension entre bien-être individuel et intérêts collectifs – offre la possibilité d'explorer empiriquement les représentations locales concernant l'espace public et l'espace privé et domestique, d'une part, et les interactions entre ces deux espaces, d'autre part.

Le champ de l'assainissement et de la gestion des déchets a été investi, depuis au moins une décennie, par les acteurs de la coopération décentralisée. Basée sur l'échange d'expériences et de compétences entre collectivités locales du Nord et du Sud, ses initiateurs la présentent comme une forme de coopération alternative aux interventions plus classiques, par sa plus grande souplesse, la forte proximité entre les partenaires, l'accent qu'elle porte à la promotion du développement local. Née pour promouvoir les jumelages entre les municipalités européennes à l'issue du deuxième conflit mondial, elle s'est élargie plus tard aux collectivités des pays du Sud. Les années 1990 correspondent au passage d'une « coopération-cadeau », tatillonne et amateuriale, à une certaine professionnalisation, par le biais de programmes sectoriels centrés sur le transfert de compétences et la conception concertée de plans de développement local (Marie 2005:34). Au Niger, tout comme dans les autres pays sahéliens, la gestion des déchets est désormais un service public dont la délivrance comporte l'implication, plus ou moins intense, de quatre pôles : les services administratifs de l'État, les administrations du développement (ONG, agences internationales, coopération décentralisée), les organisations à caractère « communautaire » (de l'association au conseil communal) et les opérateurs privés.

Elle constitue de ce fait un terrain idéal pour l'exploration empirique des questions au cœur d'une anthropologie de la délivrance des biens publics et collectifs : a) l'identification des acteurs impliqués ou exclus de ces processus ; b) la définition que ces derniers donnent des affaires qu'ils conçoivent comme publiques ; c) les formes institutionnelles et politiques concrètes mises en place pour assurer l'offre de services publics ; d) les modes de production, mise en œuvre, contrôle et évaluation des règles de gestion de ces services ; e) les enjeux techniques, économiques ou politiques sous-jacents à la production des services ; f) les formes concrètes de l'interaction entre usagers et fournisseurs des services (Blundo 2002).

Ces questionnements ont été le fil conducteur des enquêtes menées à Dogondoutchi, entre juin 2001 et juin 2002 par une équipe du LASDEL.¹ Les

« goumier », le représente. Il se raconte même que certains de ses adversaires profitent actuellement de sa faiblesse physique pour l'affronter politiquement :

Notre chef n'a plus de force pour réagir conséquemment aux provocations du chef de village de Bengou. Tu vois, même aux réunions des chefs, il ne participe plus. Il est toujours à la maison (un courtisan du chef).

Par ailleurs le chef de canton de Bana se particularise par ses quarante-neuf enfants, dont quatorze sont devenus fonctionnaires. Cette progéniture nombreuse impressionne ses adversaires politiques. En ce sens, il est l'unique chef de famille dans tout le village à se prévaloir d'un nombre aussi important d'enfants lettrés. On dit qu'ils sont ses yeux et ses oreilles, qu'ils lui permettent d'être au fait de la vie du canton. Ils sont pour la plupart dans les structures politiques et associatives du canton qu'ils contrôlent concurremment avec des éléments issus des branches adverses du pouvoir. Par exemple, la fonction de représentant qui était naguère assurée par Elhadj Ibarah Sala, chef de la faction opposée, est actuellement entre les mains d'un des fils du chef de canton qui est en même temps le président du MNSD de Bana. De même, les postes de président cantonal du CDS, de secrétaire du bureau du PNDS, de chargé de l'information du parti RDP, sont détenus par des enfants du chef de canton :

Quand mon père a constaté qu'il ne faisait pas son travail, il l'a fait remplacer par mon frère qui est actuellement notre représentant au niveau de la sous-préfecture. Il représente mon père à toutes les réunions auxquelles les chefs sont conviés. La semaine passée il était à une réunion à Dosso avec les chefs de cantons du département » (un fils du chef de canton de Bana).

Les rapports que le chef entretient avec certains responsables administratifs sont parfois conflictuels. Le principal conflit est sans nul doute celui de légitimité qui l'oppose au village « rebelle » de Bengou, qui revendique le statut de chefferie de canton (cf. infra).

Le chef du village de Bana (maygari)

Dobi Namata est le chef de village de Bana. Il a été nommé à cette fonction en 1970 par le chef de canton, dont il est le frère. Il s'occupe des affaires du village, en même temps qu'il prend part à la gestion politique du canton. Il perçoit l'impôt de capitation avec le concours des chefs de quartier, et exerce des compétences juridictionnelles : litiges champêtres, conflits matrimoniaux, bagarres interpersonnelles, etc.

Ancien fonctionnaire des coopératives, le chef de village joue un rôle d'interface entre son village et les fonctionnaires dont il est le principal interlocuteur :

C'est quelqu'un que tous les fonctionnaires respectent ici. On en voit souvent dans son vestibule. C'est quelqu'un qui connaît la valeur des fonctionnaires pour avoir exercé en tant qu'agent des coopératives (un agent du service de l'environnement)

Bien qu'il soit considéré comme le second personnage politique au niveau de la cour, le chef de village n'a pas en réalité de réels pouvoirs lui permettant de conforter

observations concernent donc la période précédant la réforme de décentralisation, plusieurs fois annoncée mais seulement mise en œuvre en 2004.

Érigée en chef-lieu de cercle en 1903 au détriment de Matankari, la capitale historique de l'Arewa, la ville de Dogondoutchi a connu une croissance démographique soutenue qui l'a transformée de village, 4 865 habitants en 1956 (Legros 1993:10), en gros bourg rural, 25 222 habitants en 1994.² À un taux de croissance démographique relativement élevé de 7,4 pour cent pour la période 1956-1962, a suivi un accroissement plus modéré de la population, qui progresse en moyenne de 3,4 pour cent par an selon des données du début des années 1990 (Legros 1993:10). L'augmentation de la population et la présence des autorités administratives de la sous-préfecture et de la commune urbaine érigée en 1988 ont engendré une forte croissance de l'espace urbain, lequel, à partir de l'ancien noyau villageois adossé aux flancs de la colline et du marché central, s'est étendu vers les villages de Bozarawa et de Tanchia au Nord, et vers la route nationale, au Sud.

Après 1977, l'expansion de la ville s'est poursuivie vers l'ouest, dans les zones les plus sujettes aux risques d'inondation. Entre 1960 et 1977, l'État a procédé à un réaligement des quartiers centraux, par des expropriations effectuées sans compensation, dans le but de « dédensifier » le centre-ville. Plus tard, en 1991, la nouvelle municipalité a restructuré les villages de Tanchia et Bozarawa. Ce processus d'urbanisation rapide n'a pas été suivi, cependant, de l'extension des services comme l'électricité et l'eau potable, et a accentué les problèmes de gestion de l'assainissement et de la voirie, au moment où ces services devenaient une compétence de la municipalité. La commune urbaine de Dogondoutchi est actuellement répartie en 14 quartiers. Sept villages y sont rattachés administrativement, pour une population totale de 42 512 habitants en 1994.³

Malgré une préoccupation pour l'assainissement urbain qui remonte à l'époque coloniale, et des interventions extérieures initiées dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée depuis 1991, poursuivie l'année suivante par l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), la situation de l'assainissement urbain à Dogondoutchi demeurerait problématique dix ans plus tard : si le ramassage des ordures domestiques a connu des progrès considérables et se fonde sur un montage institutionnel complexe mais assez efficace, la qualité de sa gestion varie selon les quartiers et les saisons. Rien n'est en revanche prévu pour assurer un nettoyage régulier des espaces publics (places, rues), sauf à l'occasion d'initiatives ponctuelles de mobilisation collective, autrefois imposées par un régime autoritaire à des fins d'encaissement, aujourd'hui motivées par la quête de projets et de financements extérieurs.

Les acteurs impliqués dans la salubrité publique se sont certes diversifiés pendant la dernière décennie, suivant une tendance plus générale qui cherche à établir des relations durables entre collectivités locales et « société civile ». Mais lorsqu'on enquête sur leurs modes d'organisation et leurs capacités réelles, le portrait qui se dégage est moins flatteur : d'une part, une municipalité à bout de souffle, incapable de tenir ses engagements, éloignée des préoccupations concrètes de la population, en manque de légitimité et préoccupée par sa survie politique ; d'autre part, des structures associatives

embryonnaires et fortement appuyées par l'extérieur, contrôlées par des notables de la ville et déconnectées des autres réseaux associatifs spontanés. En arrière-plan, une population qui, tout en décriant l'état d'insalubrité de la ville, et bien que véhiculant des représentations normatives claires concernant l'hygiène et la salubrité, adopte des stratégies qui visent essentiellement à l'éloignement des ordures et de la saleté en dehors de l'espace domestique.

Le présent chapitre est constitué de deux parties : il s'agira, dans un premier temps, de décrire et analyser l'évolution du paysage institutionnel de l'assainissement à Dogondoutchi. Ensuite, on abordera la question de la salubrité et de l'assainissement des lieux publics, pour nous demander, en guise de conclusion, si la gouvernance locale de l'assainissement a contribué à l'émergence d'un espace public local.

L'enquête : une méthodologie de recherche innovante

Pour cerner la complexité des interactions entre les partenaires des opérations d'assainissement, nous avons opté pour un protocole d'enquête qualitative fondé sur une enquête multisites alternant phases collectives, selon le canevas ECRIS (Bierschenk et Olivier de Sardan 1997a), et phases individuelles.

L'enquête collective initiale a démarré en juin 2001. Pendant dix jours, l'ensemble de l'équipe a étudié, à Tillabéri puis à Dogondoutchi, les conflits et les dysfonctionnements autour des déchets, de l'assainissement et de l'hygiène, en se focalisant sur les « groupes stratégiques » locaux impliqués à des degrés divers dans ces opérations. La phase collective a débouché sur l'élaboration de pistes de recherches et d'indicateurs qualitatifs communs à l'ensemble de l'équipe.

Les enquêtes individuelles (menées par nous-même et deux enquêteurs)⁴ se sont déroulées sur deux périodes : au début de la saison des pluies (juillet 2001), lorsque s'accroissent les problèmes d'évacuation des eaux pluviales et que le secteur rural de la population est mobilisé dans les champs ; et en pleine saison sèche (février 2002), pour tester l'incidence des variations climatiques sur les pratiques d'assainissement et pour compléter les lacunes documentaires décelées au terme du dépouillement des données produites l'année précédente. Combinant entretiens approfondis, observations et recherche documentaire, l'enquête de Dogondoutchi repose sur le corpus suivant :

- 178 entretiens avec des riverains des dépotoirs (chefs de concession et commerçants), des militants politiques et syndicaux, des membres des comités de salubrité et de l'AFVP, des autorités coutumières et religieuses, des charretiers, vidangeurs et artisans, des agents de la municipalité et des membres d'associations locales ;
- Des observations menées lors des réunions des comités de salubrité, ou portant sur le système de ramassage des ordures et l'équipement sanitaire domestique ;
- Une documentation variée, allant des procès-verbaux des réunions des instances municipales, associatives et administratives, aux cartes des zones de ramassage des ordures, en passant par les documents de suivi des interventions dans le domaine de l'assainissement urbain et l'état des investissements de la mairie dans ce secteur durant la dernière décennie.

Les acteurs institutionnels de l'assainissement urbain

La municipalité

Depuis 1988, et en attendant la concrétisation du projet de décentralisation, la mairie de Dogondoutchi est gérée par un administrateur délégué, nommé par le pouvoir central. N'étant pas issu d'un processus électif local, et dépendant directement du ministre de l'Intérieur, qui peut le révoquer à tout moment, le maire jouit d'un statut précaire qui l'expose à la merci des aléas politiques. Ainsi, depuis 1994 (année à partir de laquelle nous disposons de données concernant la municipalité), cinq administrateurs délégués se sont succédé à la gestion de la mairie de la ville. Deux d'entre eux ont occupé leurs fonctions pour à peine une année, alors que les autres sont restés chacun deux ans en poste. Cette situation a certainement perturbé la continuité dans les initiatives d'investissement prises par la mairie, et a engendré une gestion tatillonne, permettant le désaveu des décisions prises par les prédécesseurs et favorisant une certaine déresponsabilisation du maire face aux doléances de ses administrés (en particulier en matière de gestion budgétaire).

Au moment de l'enquête, les services municipaux de Dogondoutchi comprenaient, outre le maire, son secrétaire, un secrétaire municipal, un receveur municipal, un agent de l'état civil, un responsable des affaires domaniales, un agent voyer, un responsable de l'hygiène et assainissement. La mairie a embauché également deux chauffeurs, cinq manœuvres (à la disposition de l'agent d'assainissement), cinq plantons et le personnel attaché au domicile du maire.

Le budget municipal et les faiblesses de la fiscalité locale

Une analyse rapide du budget de la commune révèle des écarts considérables entre les prévisions et les réalisations (selon les chiffres qui nous ont été fournis). Ces dernières dépassent rarement le taux de 50 pour cent, lorsqu'elles ne descendent pas jusqu'à 20 pour cent :

Tableau 1 : Taux de réalisation du budget général de la commune de Dogondoutchi

Année	Prévisions	Réalisations	%
1990	58 851 736	35 286 015	59,9
1991	40 908 800	19 768 771	48,3
1992	40 589 929	25 800 182	63,5
1993	42 668 300	23 341 660	54,7
1994	48 404 500	33 244 418	68,6
1995	55 614 932	22 542 500	40
1996	60 302 080	30 054 556	49,8
1997	78 139 537	42 029 340	53,7
1998	86 463 348	17 422 981	20,1
1999	100 621 938	41 978 119	41,7
2000	89 103 815	43 843 957	49,2
2001	145 424 503	76 439 315	52,5

Source : service du plan de la commune de Dogondoutchi

Face à cette incapacité chronique de mobilisation des ressources locales, il n'est pas étonnant que le chapitre des investissements, déjà dérisoire par rapport aux dépenses de fonctionnement (qui couvrent entre autres les salaires des employés municipaux, les remises aux percepteurs, l'assainissement et la voirie publique ainsi que les dépenses de carburant), n'ait été que faiblement réalisé :

Tableau 2 : Taux de réalisation du budget d'investissement de la commune de Dogondoutchi

Année	Prévisions	Réalisations	%
1990	7 191 628	6 277 599	87,2
1991	8 585 315	0	0
1992	4 052 336	521 100	12,6
1993	4 103 330	2 053 634	50
1994	8 450 184	6 914 933	80,3
1995	11 720 278	3 030 825	25,8
1996	16 705 840	3 704 797	22,1
1997	33 732 886	19 168 542	56,8
1998	21 197 406	2 847 425	13,4
1999	30 206 601	14 208 951	47
2000	27 766 479	4 543 250	14,9
2001	32 527 397	18 798 487	24,5

Source : service du plan de la commune de Dogondoutchi

Pour essayer de comprendre cette situation, il convient d'examiner les ressources fiscales de la commune de Dogondoutchi : elles proviennent de taxes recouvrées directement par la mairie et de taxes recouvrées indirectement par l'État, qui en reverse 70 pour cent dans les caisses communales.

Dans la première catégorie figurent :

- la taxe municipale (700 FCFA par personne) et la taxe de voirie (1 000 FCFA par personne), collectées par les chefs de quartier qui bénéficient d'une ristourne de 10 pour cent sur le montant effectivement recouvré ;
- les taxes de marché (100 à 200 FCFA par boutiquier), d'abattage (100 à 200 FCFA par animal), et le droit de sortie (600 FCFA par véhicule et par voyage), perçus par des collecteurs (dont le revenu est constitué par 10 pour cent du montant total des recettes) ;
- la taxe d'identification des animaux (s'élevant à 200 FCFA pour les petits ruminants et à 500 FCFA pour les bovins), perçue par un agent du service de l'élevage ;
- les frais de gardiennage-fourrière (750 FCFA par animal), les frais de signature pour la duplication des actes d'état civil et de propriété, la location des kiosques à usage commercial (1 500 FCFA par mois), et le produit de la vente des parcelles issues d'un lotissement perçu par l'agent voyer.

La deuxième catégorie comprend les patentes et les taxes sur le foncier bâti. Elles sont perçues par l'agent comptable de l'arrondissement et transmises au Trésor de Niamey, qui en reverse 70 pour cent à la commune.

Tous les acteurs de la fiscalité locale, tant les autorités coutumières que les agents de l'État, soulignent les difficultés rencontrées dans la perception de l'impôt. Les explications diffèrent cependant ; les chefs de quartier et le chef de village sont enclins à justifier « l'incivisme fiscal » par les difficultés économiques que vit la majorité de la population, dédiée essentiellement à l'agriculture et au petit commerce, et fortement dépendante des aléas climatiques qui déterminent l'issue de la récolte. Les autorités coutumières, elles, interprètent cette attitude récalcitrante des contribuables par un sentiment d'insatisfaction face à l'incapacité de la mairie à fournir les services de base à la population de la ville.

C'est souvent par la contrainte que la mairie parvient à récupérer une partie de l'impôt (descentes dans les quartiers de délégations composées des autorités coutumières et de leurs gardes, les *dogari*, convocations à la police, etc.). En 2001, le maire de Dogondoutchi affirmait avoir pris des mesures pour rétablir le budget municipal. Ainsi, suite à des contrôles auprès des percepteurs des taxes de marché, trois des quatre percepteurs en poste ont été licenciés en 2001, pour n'avoir rapporté que 30 000 FCFA par jour alors qu'un seul perceuteur, accompagné par le receveur et un agent de police, avait pu récolter 78 000 FCFA. Deux nouveaux percepteurs, proposés par les partis de l'opposition et de la majorité présidentielle, les ont remplacés. Des contrôles semblables au niveau des postes des gares routières de Barrière et de Tasha ont permis de constater les mêmes fuites sur les taxes de stationnement. Il en va de même pour les taxes de marché et sur les kiosques, qui ne fournissent que 50 pour cent des recettes potentielles.

Du côté des maires, la tendance est d'imputer le déficit budgétaire aux faibles rentrées de la taxe de voirie. Or, celle-ci ne représentait en 2000 que 16 millions sur un budget global de 89 millions ; il est donc surprenant que peu d'efforts soient déployés pour récupérer les recettes provenant des patentes et des taxes sur la propriété bâtie, qui, elles, correspondaient à une prévision de 27 millions en 2000 (mais dont la collecte dépasse difficilement les 5 millions annuellement).

Un lieu de concertation peu transparent : le COTECOM

Le comité technique communal (COTECOM) se veut un lieu de concertation et de confrontation entre l'administrateur délégué, les services techniques communaux, les représentants des partis politiques, les syndicats, les associations et les ONG, ainsi que les autorités coutumières (chef de canton, chef de village et chefs de quartier). Il se réunit annuellement (généralement entre octobre et décembre) pour présenter et évaluer le bilan de l'exercice précédent et pour examiner et approuver le budget de l'année budgétaire qui s'ouvre. Le budget est élaboré par le secrétaire municipal, le coordinateur communal du plan et le receveur, qui s'inspirent généralement de celui de l'année précédente. Après concertation avec le maire et discussions avec les différents services techniques, il est présenté au niveau du COTECOM.

Dans les réunions du COTECOM, le maire préside et donne la parole au secrétaire municipal qui présente les éléments relatifs au budget. Il semble que tous, même les autorités coutumières, peuvent suivre les débats, qui se déroulent en français et en hausa. Les participants peuvent poser des questions concernant le bilan ou la raison de la non-réalisation de certaines prévisions budgétaires, et exprimer des besoins à satisfaire dans les dépenses d'investissement. Ils se plaignent toutefois du manque de transparence qui caractérise le déroulement de la réunion, et de la tendance des autorités à évacuer les débats en rejetant la responsabilité sur les prédécesseurs. Les membres du COTECOM s'abstiennent souvent de poser des questions car « *on connaît déjà la réponse* ». Pourtant, les désaccords concernant l'utilisation des recettes fiscales de l'année précédente ne sont pas rares :

Même dernièrement on a dit au maire de nous parler de l'impôt de l'an passé. Donc, maintenant il insiste pour qu'on paie l'impôt de cette année. Et celui de l'an passé, qu'a-t-on fait aux pauvres et quel travail a-t-on fait aux pauvres ? Mais il ne nous a pas donné une bonne réponse. Il nous a dit qu'il a fait la route qui mène au cimetière. Nous, on lui a dit non. Que la voie là, c'est la mission qui a donné cent sacs et a dit aux gens d'aller s'attaquer au travail. Lui, ce qu'il a donné, c'est un tonneau de gasoil et moi je lui ai dit que la voiture ne lui appartient pas, c'est pour la mairie. L'argent peut être pour toi, parce que c'est toi qui l'a réuni. Et il nous a dit qu'il a trouvé des arriérés de 42 ou 43 millions. Je lui ai dit que cet argent des pauvres que nous te versons, ce n'est pas pour régler les dettes. Cet argent c'est pour que tu le déposes, et quand les pauvres diront que voilà le travail que nous voulons qu'on nous fasse, tu le leur fais. Je lui ai dit que nous reviendrons auprès de lui. Il faut que nous sachions d'abord où il a mis l'argent (El. B. F., chef de quartier, 13 juillet 2001).

Mais l'impression générale est que le COTECOM est une instance qui sert à entériner des décisions en matière budgétaire déjà arrêtées.

Tu sais, un pauvre n'a rien à dire, qu'il comprenne ou pas, parce que même si tu dis de ne pas être d'accord, qu'est ce que ça va changer, puisqu'ils ont déjà fait leur programme à l'avance. Un pauvre ne peut qu'écouter ce qu'ils disent (M. F., chef de quartier, 9 juillet 2001).

Même l'actuel administrateur délégué admet que le COTECOM, plus qu'une réunion pour ajuster et modifier le budget prévisionnel, est un « *lieu où on laisse les gens se décharger* ». Les membres de cette instance n'ont pas les moyens de vérifier la réalité des réalisations présentées dans le bilan annuel : « *ils ne font que nous montrer des papiers* », c'est la plainte récurrente. Cela alimente des soupçons de mauvaise gestion :

Q : Les gens voient-ils concrètement ces réalisations ?

R : Bon, même s'ils ne les voient pas, qu'est-ce qu'ils peuvent faire ? Supposons que toi en sortant de chez moi, tu vas dehors dire que tu m'as donné 100 000 FCFA. Qui va dire que c'est faux ? Donc, comme la personne extérieure n'a pas assisté, alors nous, c'est pas avec nous qu'ils font leurs dépenses et quand ils bouffent l'argent, c'est les papiers seulement qu'ils nous montrent et donc personne n'a à redire (M. F., chef de quartier, 9 juillet 2001).

Le COTECOM n'est manifestement pas une instance pouvant dissiper le manque de transparence qui caractérise l'action de la mairie aux yeux des administrés : « *S'ils nous expliquaient, nous saurions où l'on met notre impôt. Nous, on travaille seulement dans l'obscurité* », affirme un chef de quartier (M. H., 14 juillet 2001). Il y a donc peu de possibilités réelles d'opposition au bilan et aux projets présentés. Le vote final se fait par acclamations, pour attester d'un consensus général. En réalité, soulignait le chef du service communal du plan d'alors, les nombreuses réserves et les contestations avancées pendant la réunion sont effacées du procès-verbal final, et les éventuels amendements sont directement inscrits dans le nouveau budget. On préserve ainsi l'exigence de donner l'image extérieure d'un comité technique communal qui s'est déroulé dans la sérénité et dont les décisions ont été approuvées à l'unanimité.

Une municipalité défaillante en matière d'assainissement

L'agent d'hygiène et assainissement de la mairie était, avant 1988, rattaché à la sous-préfecture. C'est donc le service d'assainissement de la circonscription médicale qui jouait en 2001 le rôle qui était le sien à l'échelle de l'arrondissement.

Ce service est chargé de l'évacuation des ordures ménagères et des déchets humains, de l'entretien de la voirie et de l'éducation pour l'hygiène et la santé. Entre 1988 et 1995, sa tâche a été notamment d'organiser le ramassage des ordures par le système du porte-à-porte. Chacun des cinq manœuvres du service disposait d'une charrette à traction asine et avait en charge un des six secteurs de la ville. Mais vers 1994-1995, il devint difficile de trouver des jeunes prêts à effectuer ce travail, car les gens déploraient le paiement irrégulier de leur solde. On forma ainsi une équipe permanente.

Les charretiers signalaient leur passage par un son de klaxon. Chaque famille était censée entasser les ordures devant la concession. Les charretiers n'avaient pas le droit d'entrer dans les concessions, sauf si le propriétaire leur demandait de l'aider à évacuer les déchets ménagers. Leur tâche n'était pas toujours aisée : il leur arrivait de se faire apostropher par les habitants, contrariés de ce qu'on leur ôte des ordures dont ils souhaitaient se servir. Les ordures étaient ensuite utilisées pour niveler les rues urbaines inondables, ou, cas plus rare, étaient déversées aux environs de la ville, dans les chemins de brousse ou dans les champs (sans toutefois demander l'autorisation du propriétaire ou répondre à une demande précise des cultivateurs). D'après T. D. – un ex-manœuvre renvoyé par la mairie pour avoir demandé, avec d'autres collègues, que sa situation soit régularisée –, le responsable de l'assainissement avait ordonné de déverser les ordures dans le champ du chef de canton.

Il fallait trois jours pour qu'un manœuvre puisse ramasser complètement les ordures d'un secteur. Suite à la panne d'une charrette, il fut décidé que les manœuvres travailleraient ensemble, quartier par quartier. De cette manière, chaque secteur était débarrassé des ordures en une seule journée, mais la fréquence du ramassage se limitait ainsi à une fois par semaine. Les ordures domestiques devaient ainsi être stockées à la maison pendant plusieurs jours.

Les manœuvres balayaient aussi les deux gares routières de la ville. Les trois premières années, ils ont travaillé sans être formellement engagés. Leur salaire était

initialement de 15 000 FCFA, puis a été augmenté à 30 000 FCFA. Après le transfert des compétences du ramassage des ordures aux comités de salubrité encadrés par l'AFVP (cf. supra), les manœuvres de la mairie se sont bornés au nettoyage des aires économiques. Mais, faute d'un suivi régulier de la part de la mairie, leur travail a périclité : deux ânes seulement sont restés en vie, et le travail s'est arrêté voilà presque trois ans. Restent les charrettes et les matériaux de travail. Au moment de l'enquête, les manœuvres s'occupaient de suivre le camion-benne de la mairie, ils étaient censés ramasser les ordures que les charretiers des comités ne parvenaient pas à évacuer.

Face à cette impasse, la municipalité de Dogondoutchi a signé une convention avec l'AFVP et les instances locales de gestion de la salubrité publique (comité central et comités de zone, cf. infra), l'engageant à fournir une contribution aux activités d'assainissement réalisées par le projet :

- mise à disposition de l'AFVP, en avril 2001, de son responsable de l'assainissement, en tant qu'animateur (ce dernier a d'ailleurs toujours joué un rôle d'interface entre la mairie et l'opération d'assainissement initiée par la coopération décentralisée Orsay-Doutchi et relayée en 1995 par l'AFVP) ;
- subvention annuelle de 250 000 FCFA au comité central (augmentée à 300 000 FCFA pour 2002, puisque le nombre des charretiers est passé de douze à dix-huit cette année-là) ;
- mise à disposition de la benne municipale pour le transport des pierres dans le cadre de l'opération latrines-puisards ;
- subvention pour la réalisation de latrines dans les écoles de la ville ;
- versement d'indemnités mensuelles de 15 000, puis 10 000 FCFA, à chaque charretier opérant dans les aires économiques de Barrière et Tacha (autogare), etc.

Force est de constater que ces engagements sont rarement respectés : le projet a dû préfinancer de nombreuses réalisations à cause de retards dans le paiement de la part de la mairie, les subventions sont versées au compte-gouttes (en février 2002, la mairie devait au comité central 75 000 FCFA pour l'année 2001), la benne, censée transporter les pierres nécessaires à la réalisation des puisards, est régulièrement en panne⁵, ce qui a obligé le projet à louer un camion.

De plus, les charretiers du comité de salubrité de Barrière et Tasha sont rétribués irrégulièrement : en 2000, la mairie les a payés en leur octroyant une parcelle d'une valeur de 250 000 FCFA qu'ils ont vendue et dont ils ont partagé les bénéfices. En 2001, les arriérés de salaires correspondaient à huit mois, selon le président du comité (à quatre mois d'après le maire).

La municipalité se retranche derrière la faiblesse de ses moyens financiers, étant donné qu'elle ne parvient à recouvrer annuellement qu'environ 40 pour cent des recettes fiscales prévues. Les acteurs du projet estiment cependant que les recettes annuelles sont surestimées, et ont demandé en vain, à l'occasion des réunions du COTECOM, une révision à la baisse du budget pour l'ajuster aux réalités de la fiscalité locale. Le maire prévoit désormais d'intégrer dans la rubrique « investissement »

les dépenses concernant l'hygiène et l'assainissement (hormis les contributions aux comités de salubrité), au risque d'aggraver encore le sort réservé à ce poste dans le budget communal.

Les autorités coutumières

À Dogondoutchi, la chefferie coutumière est représentée par le chef de canton de l'Arewa, par le chef de village (le *kona*, deuxième autorité coutumière de la ville) et par les chefs de quartier. À des niveaux administratifs différents, ces autorités jouent un rôle dans la résolution des conflits qui éclatent entre les habitants et, pour ce qui est du *kona* et des chefs de quartier, assistent la collectivité locale dans la perception des taxes municipales et de voirie et touchent à cet effet une ristourne de 10 pour cent du montant collecté. Le chef de canton, quant à lui, reçoit une ristourne de 5 pour cent sur la perception globale des taxes locales.

Il faut noter que le *kona* actuel a été, avant son intronisation, administrateur délégué de Dogondoutchi en 1997 et 1998. Il n'a pas laissé un souvenir impérissable de sa gestion : il se tient à l'écart des activités populaires de salubrité et se garde de critiquer ouvertement le maire actuel.

Il conviendra d'analyser plus en profondeur le rôle des chefs de quartier. Cette fonction se transmet en principe par voie patrilinéaire, même si toute nomination passe par une élection locale et est entérinée administrativement. Les chefs de quartier, au nombre de neuf à Dogondoutchi (auxquels il faut ajouter quatre chefs de village désormais rattachés à la commune), outre le prélèvement du *haraji* (taxes), mobilisent les habitants du quartier pour les travaux collectifs, comme les séances de balayage, en concertation avec le *kona*. Ils participent également aux séances du COTECOM.

Ils rencontrent souvent des problèmes dans la perception de l'impôt : selon le chef du quartier Agadez, les ristournes sur les taxes collectées sont versées seulement en cas de recouvrement complet. En cas de recouvrement partiel, la différence est déduite de leurs remises. Ce sont eux, en définitive, qui payent la différence :

L'an passé, quand l'argent n'était pas au complet, il a fallu que je vende une demi-parcelle que j'avais pour compléter et chaque année, c'est nos biens que nous perdons et des fois nous vendons notre récolte pour compléter l'argent de l'impôt. Et l'on ne gagne pas de remise, il n'y en a pas [...] On est plus coincés que le tam-tam d'aisselle... (chef du quartier Damago).⁶

La tâche des chefs de quartier en matière de fiscalité n'est en effet pas aisée ; d'une part, ils ont affaire à des contribuables récalcitrants et mécontents du peu de résultats de la municipalité. D'autre part, ils sont l'objet de pressions de la part des autorités municipales, qui les accusent de laxisme concernant l'impôt :

Nous ici en ville, on est pas à l'aise, et là-bas au niveau de l'administration, ils ne nous laissent pas être à l'aise. Dans la ville, quand tu vas pour percevoir l'impôt, on t'insulte, et là-bas à l'administration dès qu'il y a une petite erreur, ils nous disent que vous refusez d'aller récupérer l'argent, vous laissez faire » (El. B. F., chef de quartier, 13 juillet 2001).

Il est opportun de citer une dernière autorité coutumière, pour le rôle central qu'elle joue, nous le verrons, au sein des structures organisationnelles créées par l'AFVP dans le cadre de l'assainissement urbain : il s'agit du sarki Noma, le chef des agriculteurs, nommé par le *kona*. À Douchi, il est aussi chef du quartier du même nom. Dans les temps anciens, c'était à lui de décréter le début de la période de semis et de récolte. Élu le 15 octobre 1998, par les chefs de famille des différents quartiers, il est également enseignant d'arabe.

Une action de coopération décentralisée

En 1991 prend forme un projet de coopération entre la ville d'Orsay en France et celle de Dogondoutchi. L'AFVP, forte d'une expérience d'appui similaire dans les villes de Tillabéry et Madaoua, est associée dès 1992 à ce jumelage, en jouant un rôle de « conseiller médiateur », selon un schéma bien rodé dans plusieurs pays ouest-africains. La même année, deux missions du comité de jumelage permettent d'établir un premier cadre général d'action, peaufiné en 1993 par une étude-diagnostic réalisée à Dogondoutchi par un étudiant de l'Institut Français d'Urbanisme, stagiaire à l'AFVP (Legros 1993). Ce diagnostic met le doigt sur des carences importantes de la gestion municipale en matière d'assainissement et de voirie : d'une part, la ville est annuellement sujette à des phénomènes d'érosion pluviale, d'inondation de certains quartiers et de stagnation des eaux de pluie ; d'autre part, la gestion des déchets urbains, liquides et solides, est largement déficitaire et pose des problèmes aigus en termes de salubrité et d'hygiène des espaces publics et domestiques. Après une première phase opérationnelle de deux ans, la mairie d'Orsay interrompt sa coopération avec Dogondoutchi à cause de contraintes budgétaires. L'AFVP prend alors la relève en 1996, épaulée dans certaines opérations par l'association Échanges avec Dogondoutchi - Niger, basée à Orsay.

La création de « comités de salubrité »

Le dispositif institutionnel issu de cette coopération se présente de la sorte : la ville est répartie en quatre zones (une cinquième zone, correspondant au quartier de Bagdad, était en cours de formation lors de l'étude), chacune étant gérée par un comité. Les comités de zone sont supervisés par un comité central, composé de huit hommes et de deux femmes. Ces structures, appuyées sur le plan technique par deux animateurs locaux (dont l'un est l'ex-responsable du service assainissement de mairie) et un volontaire de l'AFVP, ont pour rôle de promouvoir des actions de salubrité dans chaque quartier, de sensibiliser la population à l'usage correct des dépotoirs installés par le projet, de recueillir les demandes d'adhésion au crédit latrines et de surveiller le travail des charretiers du projet.

Les membres du comité central, créé en 1999 dans le cadre du transfert de la gestion du crédit latrines et du crédit bovin de l'AFVP aux bénéficiaires (cf. supra), ont été choisis parmi les présidents et les trésoriers des comités de zone, à l'issue d'une réunion où chaque comité de zone était représenté par six membres. En principe, les membres du comité central auraient dû être renouvelés tous les trois

ans, mais la question n'avait pas encore été abordée. Le comité central disposait en juin 2001 de 1 366 205 FCFA à la mutuelle Saraounia, et ses membres envisageaient d'établir un compte bloqué pour bénéficier d'intérêts bancaires.

Chaque comité (de zone et central) est administré par un bureau, composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un chargé de recouvrement des crédits, d'un chargé du matériel et d'un chargé de l'information. Le comité central a été intégré vers la fin de l'année 2001 par un sous-bureau de femmes, probablement pour introduire la dimension genre oubliée durant les premières années du projet. Des observations de réunions du comité et des entretiens ont montré que, pour le moment, le rôle de la composante féminine du bureau demeure flou. Bien que les femmes membres du comité central soient chargées de la communication et de l'information, elles n'ont pas été en mesure de nous expliquer la nature de leurs fonctions. Leur présence se justifie, aux yeux des autres membres du bureau, par l'exigence d'assurer une meilleure sensibilisation à l'assainissement, cette sensibilisation passant surtout par l'animation des femmes. Les réunions avec les autorités, centrées sur le compte-rendu des activités réalisées dans le cadre de l'assainissement, se tiennent quatre fois par an.

On notera cependant que les instances de direction ont été progressivement contrôlées par les notabilités locales, en particulier les chefs de quartier et quelques personnalités en vue dans les quartiers.

À titre d'exemple, le président et le trésorier du comité central sont respectivement le chef du village de Tanchia et le *sarki* Noma, chef des cultures de Dogondoutchi et chef de quartier ; les présidents des zones III et IV, ainsi que le responsable du matériel de la zone IV, sont aussi en même temps des chefs de quartier ; plusieurs membres des comités appartiennent aux familles du chef de village de Tanchia et du *sarki* Noma (ce dernier jouant le rôle de véritable interlocuteur de plusieurs acteurs, les charretiers en premier).

Cette configuration a été possible par la mise à l'écart progressive de certains membres des bureaux, dépossédés *de facto* de toute prérogative en matière de gestion : secrétaires qui ne sont plus appelés à tenir les cahiers de comptabilité, trésoriers court-circuités dans la gestion de la caisse, etc. Les membres éloignés de la gestion ont choisi de se retirer en silence, sans en faire état aux responsables de l'AFVP, qui se sont aperçus tardivement des changements intervenus dans la composition des bureaux, si on s'en tient aux listes disponibles au siège du projet, loin d'être à jour.

L'impression générale qui se dégage est celle de comités où la vie associative est peu riche, gérés par des individualités qui sont indiscutablement efficaces, mais sans qu'ils aient réussi, pour le moment, à entretenir un dialogue soutenu avec la population. Ces comités n'ont par ailleurs pas de liens avec les autres structures associatives de la ville.

Ces leaders sont-ils représentatifs de la population ? Si les membres du comité central sont relativement bien connus et estimés en tant qu'individualités, les membres des bureaux des comités de zone ont en principe été désignés par la population de chaque quartier. Selon un des responsables locaux de l'action de l'AFVP, le projet

a choisi de ne pas s'immiscer dans les processus décisionnels concernant la formation des bureaux, et n'a remis en cause ni les vœux de l'assemblée concernant la désignation du comité central, ni le choix des habitants des quartiers, qui ont élu leurs chefs coutumiers, malgré son avis contraire. En fin de compte, l'enjeu était d'avoir des interlocuteurs fiables, indépendamment du fait qu'ils étaient ou non des ressortissants des chefferies locales.

La monopolisation des comités par certains a entraîné des dérapages évidents face aux règles de gestion édictées initialement : contrairement à celles-ci, les crédits bovins pour les charrettes de ramassage des ordures sont souvent accordés à des parents (fils, petit-fils, neveux) des responsables des comités, facteur engendrant des difficultés dans leur recouvrement ; la somme de 110 000 FCFA allouée est parfois utilisée pour acheter de jeunes bœufs peu aptes à tirer des charrettes et valant moins cher (par exemple 85 000 FCFA) afin d'encaisser la différence ; l'argent de la caisse est emprunté par les membres du comité central (par exemple pour le commerce de céréales)... Cela pose la question des limites de l'approche communautaire s'appuyant sur le bénévolat...

En 2002, encouragé par l'AFVP en vue de son désengagement de la ville de Dogondoutchi, le comité central a entamé une démarche administrative visant sa reconnaissance en tant qu'association, afin de devenir un interlocuteur crédible à l'égard des interventions extérieures intéressées à appuyer des initiatives locales en matière de salubrité. Le choix de loger le comité central dans les locaux de la mairie, censé faciliter les contacts avec les instances municipales, contient cependant le risque de l'identifier, aux yeux de la population, à la collectivité locale. Des enquêtes nouvelles pourraient montrer si le discrédit dont pâtit la mairie retombera ou non sur la structure issue de l'opération AFVP.

Il faut toutefois signaler une exception au bilan qui vient d'être dressé. Elle est constituée par le tout dernier comité de salubrité de Bagdad, le seul issu d'une véritable dynamique associative locale. Ce comité s'est structuré autour d'une association féminine composée de cinquante-trois membres, dont trente-trois dédiés au maraîchage. Cette association avait reçu l'aide d'une ONG pour le fonçage d'un puits et la construction d'une clôture dans une parcelle attribuée par le maire Kaka Namewa en 1998. Chaque membre verse une cotisation annuelle de 4 000 FCFA, étalée en quatre mensualités correspondant aux mois d'exploitation du jardin maraîcher. Leur groupe a obtenu des distinctions dans des activités spontanées de balayage collectif et a gagné un prix dans les compétitions organisées par la ville, ce qui leur a permis d'acheter du matériel de jardinage. Par l'intermédiaire du projet, Bagdad a obtenu la construction de six dépotoirs. Les femmes de l'association ont également fait preuve d'initiative grâce à un système de contrôle périodique, effectué dans chaque maison du quartier, visant à sensibiliser les femmes sur l'importance de la propreté domestique. Dès qu'elles trouvent une maison mal entretenue, elles la balayent pour « engendrer la honte de ses propriétaires ». Lorsqu'elles reviennent pour contrôler si leurs consignes ont été respectées, elles appliquent des amendes si la maison n'a pas été nettoyée.

Salubrité et assainissement des lieux publics

La gestion actuelle des ordures ménagères

Le ramassage des ordures dans le centre-ville de Dogondoutchi

Les premières expériences de la nouvelle gestion du ramassage des ordures, après que le système mis en place par la mairie ait périclité, datent de 1997, avec la délégation du ramassage à des charretiers privés dans le quartier de Tasha et la construction de quelques dépotoirs dans les quartiers de Konawa et de Guijia (Association Échange avec Dogondoutchi - Niger 1998:6).

Au moment de l'enquête, le système ne concernait que les quartiers centraux de la ville, à partir du noyau central jusqu'aux quartiers bâtis vers 1977, à l'exception du nouveau quartier de Bagdad, qui a reçu en 2002 six dépotoirs. Quatre zones de collecte furent identifiées, correspondant à plusieurs quartiers regroupés : zone I (quartiers Sarkin Noma et Damago), zone II (quartiers Guijia Allage et Mayaki), zone III (quartier de Konawa) et zone V (quartiers Danny et Oubandawaki). Chaque zone disposait de six dépotoirs, qui devaient être vidés par trois charretiers, disposant chacun d'une charrette-benne à traction bovine.

L'emplacement des dépotoirs : un processus peu concerté

Les dépotoirs ont été construits sur financement du projet, l'argent étant géré par le comité central. Les comités de zone ont fourni la main d'œuvre pour le transport des matériaux et la construction. Bien que l'installation des dépotoirs ait été décidée par l'opération en concertation avec les chefs de quartier, la plupart des habitants interviewés ont déclaré ne pas avoir été consultés. Les rares qui étaient informés disent avoir donné leur accord.

Parce qu'on a peur de l'administration. C'est une Blanche et l'agent d'hygiène et assainissement qui étaient venus pour dire qu'on fasse, et moi j'ai dit qu'on le fasse. Oui, derrière notre maison.

Q. : Ça ne vous nuit pas ?

R. : Qu'est-ce que j'en sais ? Nous, on est dans l'obscurité. Dans toute la ville, il y en a. N'importe où qu'ils voient qu'ils doivent le faire, ils le font. Donc, que pouvons-nous dire ? Si ça nuit ou si ça ne nuit pas, dans tous les cas, on l'a fait.

Des entretiens conduits auprès de riverains des dépotoirs (artisans, petits commerçants, propriétaires de concessions) ont en fait révélé que leur emplacement est loin de faire l'unanimité.

C'est le cas de ce commerçant, O.J., dans le quartier Oubandawaki, qui s'est opposé sans succès à la décision prise par le chef de son quartier de construire un dépotoir, l'estimant trop proche de sa maison.

Si personne ne nie leur utilité, les dépotoirs sont souvent réputés trop proches des lieux d'habitation ou de travail : certains obstruent le passage des véhicules, d'autres sont situés dans des endroits où l'eau stagne pendant la saison des pluies, et ce malgré les avertissements des riverains qui connaissaient le problème. Pendant les

pluies, ces dépotoirs sont inaccessibles et lorsque les eaux se retirent, une charrette ne peut pas les atteindre car leurs devantures sont boueuses.

Les dépotoirs sont aussi souvent contigus aux lieux où l'on transforme ou où l'on vend des produits alimentaires : moulins à mil (dépotoir dans zone I), vendeuses de beignets, presse à huile d'arachide, etc. Dans la zone I, on peut même remarquer un dépotoir situé à proximité d'une borne-fontaine. Si dans certains cas ce sont les riverains qui se sont installés près du dépotoir après sa réalisation (probablement pour évacuer plus facilement les ordures qu'ils produisent par leur activité), souvent la décision qui a été prise par le chef de quartier et le responsable de l'AFVP n'a apparemment pas tenu compte de facteurs comme l'envahissement des eaux pendant la saison des pluies ou la préexistence d'activités commerciales.

Or, l'emplacement joue un rôle crucial : les dépotoirs les plus utilisés par la population se trouvent dans les quartiers centraux, éloignés des champs :

Tu vois, par exemple ici, c'est un vieux quartier [quartier Danni], et je te jure qu'il a beaucoup plus d'ordures. Cela s'explique par le fait que les champs des gens du quartier sont loin, ils n'ont que les dépotoirs pour déverser les déchets.

Mais en même temps, ces dépotoirs sont ceux qui sont le moins régulièrement vidés, justement à cause de l'éloignement par rapport à l'espace cultivé. Il suffit qu'ils soient un peu délaissés, pour que les normes sociales de propreté se relâchent et que l'on commence à y déverser des excréments humains, des cadavres d'animaux, ou que l'on urine sur leurs murs. Ainsi, le dépotoir devient une source de nuisance : dès que le vent se lève, les odeurs dérangent ceux qui se trouvent à proximité. Pour faire face à ces problèmes, les comités de zone ont désigné des personnes habitant près des dépotoirs, chargées de repérer et réprimander ceux qui contreviennent à leurs règles d'usage. En l'absence de toute légitimité et capacité de sanction, cette initiative est restée lettre morte.

Des variations saisonnières dans le ramassage des ordures

Pendant la saison sèche (le moment où les dépotoirs sont les plus utilisés car on balaye régulièrement la maison), et particulièrement à l'approche des opérations de préparation des champs, le ramassage est régulier et il se crée même une situation de concurrence aiguë entre les riverains des différents dépotoirs et les charretiers (privés et des comités) autour de l'évacuation des ordures. En effet, de nombreuses familles ne déversent que rarement leurs déchets domestiques dans les dépotoirs, même si ces derniers se trouvent à proximité de la concession. Les déchets sont généralement acheminés dans les champs, après avoir été entassés dans la concession ou devant cette dernière (mais jamais trop longtemps, car ils risquent d'être subtilisés). Dans certains quartiers de Dogondoutchi, sujets à des inondations pendant la saison des pluies, comme celui d'Oubandawaki, les déchets sont tassés devant les entrées des concessions pour empêcher que les eaux pénètrent à l'intérieur. Les déchets peuvent aussi servir à remblayer les dénivellements à l'intérieur et à la devanture des maisons, ou pour renforcer les clôtures en secco.⁷ Certains en arrivent même à refuser

l'enlèvement des ordures devant leur maison, à l'occasion des journées de salubrité, ou lors du passage des charretiers (B. M., ménagère, 6 juillet 2001).

Lorsque les ordures privées ne suffisent pas à fumer les champs familiaux, certains riverains s'approvisionnent alors directement dans le dépotoir. Selon plusieurs charretiers, la pratique d'utiliser les déchets comme fumure s'est généralisée à la suite du projet. Avant, on épandait essentiellement du fumier animal. Bien que ce dernier soit toujours perçu comme le meilleur fertilisant, plusieurs agriculteurs ont en effet constaté une hausse substantielle du rendement de leurs champs (parfois augmenté de 50 pour cent) après l'apport des déchets domestiques. Mais ce n'est qu'un dernier recours : nos observations montrent que dans les dépotoirs ne sont déversées que les ordures impropres à l'épandage dans les champs.

Cette relation forte entre l'évacuation des déchets et leur utilité comme fertilisants explique d'ailleurs le phénomène inverse en saison des pluies, quand les dépotoirs regorgent d'ordures et sont presque laissés à l'abandon. En effet, une fois que les céréales commencent à pousser, l'épandage de la fumure organique devient difficile, et nocif au développement de la plante. Du reste, la plupart des charretiers se consacrent aux travaux champêtres et ne font plus le ramassage régulier des ordures dans les dépotoirs. C'est pour cette raison que les comités ont décidé de réduire la fréquence du ramassage en période de culture (de trois fois par semaine à une seule fois, le vendredi).

Des observations effectuées en juillet 2001, en début d'hivernage, montrent en effet que, sur les vingt-huit dépotoirs des quatre zones et de l'aire économique Barrière, dix étaient régulièrement vidés et bien entretenus, dix étaient demi-pleins et souvent étaient partiellement vidés par des particuliers à la recherche d'ordures pour fertiliser les champs, et huit semblaient avoir été abandonnés, débordant d'ordures, avec leurs environs sales, couverts de matières fécales et sentant l'urine et les charognes. Sept dépotoirs présentaient également un accès difficile, dû à l'ensablement partiel de l'entrée ou au fait que les déchets étaient jetés à leur devanture. En effet, les enfants, à qui incombe la tâche d'évacuer les ordures, n'ont pas la force nécessaire pour les jeter dans le dépotoir, lorsqu'il est plein. Lorsqu'il est vide, le dépotoir se transforme en aire de jeux pour les enfants...

Les charretiers des comités de zone

C'est souvent par des liens de parenté qu'ils sont recrutés. Divers exemples ont été recueillis : O. M., dont le chef de quartier est l'oncle maternel ; S. C., petit frère du président du comité de zone II ; M. S., charretier de la zone I, parent du *sarkéi Noma* ; S. I., qui travaille avec la charrette attribuée à son père, un commerçant fils du *sarkéi Noma*.

Les charretiers reçoivent un prêt de 110 000 FCFA (porté à 120 000 FCFA en 2002) pour l'achat d'un bovin, à rembourser en dix-huit mensualités (avec un intérêt de 10 pour cent) après avoir versé une garantie de 15 000 FCFA. Ils sont dotés d'une charrette-benne, dont l'entretien et les réparations sont pris en charge par le comité central. La réparation des crevaisons est en revanche assurée par les charretiers.

Ils sont censés travailler trois jours par semaine à la vidange des dépotoirs ; pendant les autres jours, ils peuvent utiliser la charrette pour des activités privées.

Ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail : bien que dans un premier temps le projet eût envisagé une prise en charge de leur rétribution par les différents quartiers, les habitants refusèrent, avançant comme argument qu'ils payaient déjà la taxe de voirie et qu'il revenait à la mairie de rétribuer les charretiers. L'intérêt pour ces derniers réside donc dans le fait d'acquiescer un bœuf à crédit, qui sera revendu parfois au double de son achat et de pouvoir travailler avec la charrette durant les quatre jours libres.

Il faut remarquer que la première équipe de charretiers a été presque entièrement remplacée, pour des raisons liées soit au non-remboursement des crédits, soit à l'irrégularité de la vidange des dépotoirs. Les premiers bénéficiaires du crédit bovin ont été en quelque sorte les cobayes d'un système qui se mettait progressivement en place. Par ailleurs, c'est grâce à leurs doléances que plusieurs ajustements ont vu le jour : la possibilité de vendre les ordures ramassées, la réduction des jours de travail pendant l'hivernage, la possibilité d'acheter un bœuf moins cher et de garder le reliquat pour financer l'achat du fourrage⁸, etc. La plupart des ex-charretiers sont amers, car ils notent que ces améliorations ne les ont pas concernés et que le travail, d'après eux, ne s'est pas amélioré avec leurs remplaçants.

Les problèmes que les charretiers des comités rencontrent demeurent en effet nombreux. En premier lieu, ils considèrent l'activité comme peu rentable. Au début, les charretiers étaient obligés de verser les ordures dans les champs de quelques notables locaux (le chargé du matériel du comité de la zone IV, en même temps président du comité de l'échange Orsay-Doutchi, et l'actuel chef de village), champs qui étaient proches de la ville et sur lesquels il était, semble-t-il, plus facile d'évaluer leur travail. En échange de ce service, le propriétaire du champ acceptait de faire le tri des ordures provenant des dépotoirs. Le champ était divisé en deux ou trois parties : une parcelle avec les ordures provenant de la collecte des charretiers, une parcelle avec d'autres méthodes de fertilisation, et une parcelle sans épandage. Cela permettait, selon les responsables de l'opération, de comparer les rendements. Mais, selon un responsable du recouvrement des crédits des charretiers, on a choisi des champs précis « *pour que quand les étrangers viennent, ils voient que c'est là qu'on déverse les ordures* ».

Les charretiers ont obtenu l'autorisation de vendre les ordures, mais leurs cargaisons sont peu recherchées à cause du sable et des plastiques qu'elles contiennent. Du reste, selon un usager :

Le déchet des charretiers privés est meilleur que celui des charretiers de l'AFVP, parce que c'est du fumier alors celui de l'AFVP est plein de plastiques ; même si tu l'emmènes dans les champs, il faut enlever les plastiques et la ferraille, et, d'ailleurs, il faut qu'on prenne des enfants pour le tri, on paye jusqu'à 250 FCFA par personne [...] Le plastique réchauffe les champs, il empêche l'infiltration de l'eau, donc il ne favorise pas le développement du mil, d'ailleurs, des fois, si un plastique bloque le poquet, il ne peut pas y avoir germination.

Nous avons ainsi recensé seulement treize chefs de famille ayant établi avec les charretiers des comités un contrat d'achat de leurs ordures pour épandage dans les champs. Mais deux se sont révélés être des charretiers du projet, les autres étant deux commerçants, un tailleur, un infirmier retraité, un chauffeur, un gendarme retraité, un forgeron, un boucher, un enseignant, et seulement deux agriculteurs.

De toute manière, on satisfait la demande des paysans dont les champs sont proches de la ville, pour ne pas fatiguer les bêtes et pour rentabiliser les déplacements. Le prix de chaque cargaison varie entre 300 FCFA, si le champ est proche, et 600 voire 750 FCFA s'il est éloigné des points de collecte. Outre les champs proches de la ville, on fait du remblayage avec les ordures, mais pas pendant la saison des pluies, car cela aggrave la saleté de la ville. Le projet est opposé à cette pratique, soutenant qu'elle relève des compétences de la mairie. Il ferme les yeux en revanche sur celle consistant à jeter les ordures invendues dans les anciennes carrières de banco.

En deuxième lieu, les charretiers des comités rencontrent des difficultés dans le remboursement régulier des échéances du crédit bovin, et sont parfois obligés de vendre une partie de leur récolte pour y faire face. Méfiants envers les intermédiaires des comités de zone qui s'occupent de la collecte des remboursements (certains délivraient des reçus tardivement ou gardaient longtemps l'argent avant de le verser au comité central), ils ont choisi de verser l'argent directement au trésorier du comité central, le *sarkin Noma*, en court-circuitant le chargé de recouvrement du comité central.

En troisième lieu, certains bœufs sont trop petits, et n'ont pas la force nécessaire pour transporter des cargaisons importantes. En effet, certains charretiers n'utilisent pas entièrement la somme empruntée pour l'achat de la bête, ils en gardent une partie pour l'achat de la nourriture. On n'arrive pas à vider les deux dépotoirs d'une zone en une journée, il faut parfois sept voyages par dépotoir, voire plus. Si on a un champ éloigné de la ville, les difficultés s'amplifient. Deux charretiers en étaient à leur troisième bœuf, car les premiers étaient morts, tombés malades ou s'étaient blessés. Parfois, la vente de la carcasse ou du bœuf malade n'a pas permis de disposer d'une somme suffisante pour l'achat d'un deuxième bovin, et c'est dans leurs fonds personnels que les charretiers ont puisé pour renouveler l'achat.

Une autre difficulté réside dans le fait qu'ils n'arrivent pas à faire respecter les consignes relatives au bon usage des dépotoirs. Les gens jettent n'importe quoi, par exemple des charognes. En cas d'observations ou de réprimandes, « *les gens nous insultent* ».

On nous a dit d'amender à 1 000 FCFA tout celui qu'on voit jeter une charogne dans les dépotoirs, mais le social nous empêche d'appliquer ces sanctions (S. B., 22 juillet 2001).

La raison souvent évoquée est que la population considère les charretiers comme des salariés du projet ; pour cette raison, ils sont tenus de ramasser toutes sortes d'ordures, y compris les charognes et les déchets humains. Les entretiens auprès des riverains des dépotoirs nous ont confirmé qu'ils estiment normal d'y jeter des cadavres

d'animaux. L'absence de tamisage des déchets ménagers provoque par ailleurs l'ensablement rapide des dépotoirs, à tel point que certains contiennent jusqu'à 60 pour cent de sable.

Enfin, l'activité de ramassage entraîne, d'après les témoignages de plusieurs charretiers, des problèmes de santé :

La saleté là nous nuit, surtout en cette période [l'hivernage]. Maintenant, quand tu vas le vider, tu sens une chaleur qui se dégage et t'enveloppe, une chaleur qui vient des ordures [...] La chaleur qui se dégage ça rend malade (M. S., 21 juillet 2001).

Les charretiers consomment du lait pour éviter les maladies, mais se plaignent de devoir l'acheter eux-mêmes, et voudraient qu'il soit fourni par le projet. Ils ont demandé des visites médicales périodiques, sans réponse.

Il semble que sur un point les comités fonctionnent : le contrôle et les sanctions à l'égard des charretiers absenteïstes. Plusieurs d'entre eux se sont vu retirer leur charrette et ont été remplacés. Pour la plupart, les charretiers renvoyés ont accepté la décision du comité sans récriminer. D'aucuns nous ont confié pendant les entretiens qu'ils ne comprenaient pas les raisons de leur remerciement. En particulier, ils contestaient que la procédure réglementaire leur ait été appliquée : en premier lieu, le charretier fautif et qui n'a pas su fournir une raison valable à la non-vidange des dépotoirs (les seules justifications admises concernent la maladie de l'homme ou de l'animal ou une panne de la charrette) doit verser une amende de 1 000 FCFA ; s'il récidive, on lui retire la charrette, et, pendant trois semaines, il devra la récupérer, les jours de travail, auprès du comité central (donc il ne pourra pas l'utiliser personnellement pendant le reste de la semaine) ; c'est seulement après ces deux avertissements qu'on lui retirera définitivement la charrette. Or, au moins trois charretiers nous ont dit avoir été dépossédés de leur charrette sans les avertissements préliminaires prévus par le règlement. Selon le responsable de l'équipe locale du projet, les renvois des charretiers sont dus à leur refus de s'acquitter des amendes prévues en cas de négligence.

Le remplacement se fait toutefois en poursuivant la même logique de désignation appliquée à leurs prédécesseurs : le cercle parental. C'est le cas de S. C., petit frère du président du comité de zone II, qui n'avait pas encore réellement commencé son travail un mois après avoir reçu le prêt et avoir acheté le bovin, apparemment malade. Il n'avait pas non plus versé la première échéance, sans que personne ne lui en fasse injonction...

Les charretiers privés

Ils ont constitué une association estimée à 500 membres, dont le but était de mettre en place un organisme de défense des charretiers contre les exactions des agents des Eaux et Forêts ; en particulier, il s'agissait d'empêcher la saisie constante des charrettes lorsqu'elles sont prises en défaut de paiement de la taxe sur le transport du bois. Tout membre paie une cotisation de 100 FCFA.

Les charretiers privés conjuguent leurs activités agricoles avec des services de transport variés : bois, fourrage, évacuation des ordures, eau, effets et matériels

nécessaires pour les campements d'hivernage (pendant la saison des pluies, beaucoup d'habitants de la ville vont s'installer à demeure sur les champs, à plusieurs kilomètres, voire même à des dizaines de kilomètres, de Dogondoutchi). Ils assurent l'épandage sur les champs des déchets ménagers, les leurs et ceux de leurs clients, pratique qui connaît un grand succès. Les ordures sont versées par les charretiers sur leur propre champ, et aussi sur les champs d'agriculteurs qui en font la demande. Les charretiers privés ramassent aussi les déchets que les femmes laissent à la devanture de leur porte ; en revanche, ils n'ont généralement pas le droit de vider les dépotoirs publics, réservés en principe aux charretiers des comités de zone.

D'après les usagers, la fumure proposée par les charretiers privés est de meilleure qualité que celle apportée par les charretiers des comités de zone. En effet, les privés vendent souvent du fumier provenant de leur propre bétail, mêlé aux ordures ménagères. En revanche, les cargaisons venant des charretiers des comités de zone sont pleines de sachets en plastique et de sable, car il n'y a manifestement pas de tri préalable des ordures (le tamisage préconisé par le projet avant évacuation vers le dépotoir n'est pas respecté) ; en outre, et surtout, les déchets déposés dans les dépotoirs ne contiennent jamais de fumier, gardé précieusement par chaque concession.

Pourtant, les charretiers AFVP sont moins chers (300 FCFA la cargaison) que les charretiers privés (500 FCFA). Mais les dépenses occasionnées par le tri sur place des déchets provenant des dépotoirs (il faut aussi s'en débarrasser en les brûlant), et la présence de fumier animal chez les privés, fait pencher la balance du côté du service assuré par les privés, qui sont sans conteste les plus sollicités.

Les balayages collectifs

Dans la localité de Dogondoutchi, la tradition des travaux collectifs champêtres (*gaya*) a été depuis longtemps récupérée par les pouvoirs en place pour promouvoir des séances de balayage collectif, qui mobilisent périodiquement la population des quartiers à l'occasion d'événements particuliers, comme la visite d'autorités politiques.

La période du régime d'exception, avec l'organisation des *samaria*⁹, est souvent évoquée à ce sujet. Tout en reconnaissant que la participation populaire était importante et permettait de balayer efficacement la ville, on estime que cette mobilisation relevait plus d'un régime militaire qui faisait peur et « embêtait les gens », que d'une préoccupation réelle de la part de la population :

Le fait de parler de la *sabta* [propreté], c'est maintenant que ça a apparu. Précédemment, on faisait des *share-share* et autres parce qu'il y avait des agents de santé qui effectuaient des contrôles. Ce sont des trucs de colons, c'est différent de ceux de maintenant. Parce que maintenant, c'est une question d'assainir sa ville, d'assainir sa maison, on cherche une renommée, si quelqu'un vient d'ailleurs, qu'il voit comment la ville est. Alors qu'avant à l'époque des Blancs, ce n'était pas pareil. Tout ce qu'il y avait, c'était un contrôleur, s'il trouvait que c'était sale, il cassait à la femme son canari ou bien il faisait autre chose. Mais maintenant tu sais que ces choses-là sont révolues. Maintenant on explique aux gens, on les sensibilise, c'est de toi-même que tu vas faire la chose pour te sentir fier. Ce que tu fais de toi-même et ce que tu fais sous la contrainte ce n'est pas pareil » (M. H., habitant du quartier Sarkin Noma, 19 février 2002).

L'avènement de la commune urbaine a permis de perpétuer cette tradition : le premier maire de la ville, Riba Dan Madam, est souvent évoqué pour avoir promu, pendant son mandat de trois ans, des actions de salubrité, liées à une compétition entre quartiers. On fournissait le matériel de balayage aux habitants et des cadeaux étaient distribués : un sabre, 100 000 FCFA et un boubou au chef du quartier gagnant. L'argent était généralement redistribué entre les participants à l'opération.

La remise des prix est une occasion pour les pouvoirs locaux de rencontrer les administrés, qui apprécient que le maire se déplace et participe aux manifestations. Il faut reconnaître que la participation financière de la mairie est modeste : pas plus de 5 000 FCFA par manifestation. De plus, les responsables municipaux actuels semblent manquer de légitimité pour continuer à rassembler la population. De l'avis d'un chef de quartier :

De la part de la mairie, il n'y a pas eu beaucoup d'appels au balayage, et même si la mairie fait appel aux crieurs publics, les gens refusent de sortir. Aux réunions, certains chefs de quartier disent au maire que lui-même n'a pas arrangé son quartier administratif, donc eux ils refusent d'aller dire aux gens de leurs quartiers de balayer aussi. Le maire n'a qu'à commencer par son quartier !

L'organisation des comités de salubrité a repris ce genre d'initiative. Un concours de salubrité a été sanctionné par des prix en 2001. Presque chaque quartier dispose d'un groupement de femmes qui participe aux compétitions. Un crieur public informe les gens qu'une séance publique de balayage aura lieu dans le quartier et donne des informations sur les rues qui devront être balayées et sur le lieu de rendez-vous, généralement la maison du chef de quartier. Chacun amène pelles, rateaux, brouettes et balais. Les charretiers des comités sont mis à contribution pour ramasser les ordures. Les femmes qui ne participent pas à la compétition donnent aux gens des petits pourboires. Plusieurs femmes se sont toutefois plaintes de ne pas avoir reçu les cadeaux et les aides alimentaires annoncées, ce qui en a découragé plus d'une. C'est le cas de R. H., habitante du quartier Shama :

Nous, les femmes, nous étions organisées pour balayer le quartier et venir remplir le dépotoir et quand on le vide, on en met encore. Mais maintenant, comme il y a trop d'ordures et que les femmes ne sont pas motivées, on a laissé tomber. Avant, on balayait le quartier chaque samedi.

Q : Pourquoi ne balaie-t-on plus maintenant ?

R : Parce que avant, on faisait une chose qui est le fait de balayer chaque semaine et de verser une cotisation de 100 FCFA par semaine, car c'est mieux que rien. Le maire venait chaque fois voir notre travail et l'a apprécié. Après, on nous a dit qu'il y a des gens qui sont venus pour voir quel quartier est le plus propre. Nous, on a foncé dans le travail et on a gagné 50 000 FCFA et vingt sacs. On a un groupement et les vingt sacs le chef de quartier a dit qu'il ne va pas nous les donner car il ne reconnaît pas notre groupement et nous on est découragé et on a refusé de balayer. Il ne nous a donné que les 50 000 FCFA.

L'engouement n'est donc pas le même partout. D'après une ménagère du quartier Sarkin Noma, « *les gens d'ici ne sortent pas beaucoup pour le balayage. Chacun se contente de balayer devant sa maison. Mais les gens de Bagdad, eux, balayent même les espaces publics* ».

La gestion des aires économiques (Barrière et Tasha)

En 1996, le projet de coopération de l'AFVP a suscité, en collaboration avec la municipalité, la création d'un comité pour la collecte des ordures dans l'autogare et le marché Barrière. Selon le contrat de délégation signé par les partenaires, la mairie était censée fournir au comité deux charrettes et deux ânes et assurer le versement d'une contribution au comité de salubrité pour la rémunération des charretiers, établie à 78 000 FCFA par trimestre. Elle assurait ainsi 90 pour cent du salaire des charretiers, les 10 pour cent restant étant à la charge de la population. Le même système fut instauré à Tasha, l'autre autogare. Les charrettes asines étaient censées ramasser les ordures trois fois par semaine, mais le système ne fonctionna régulièrement qu'à Tasha, alors qu'il fut presque abandonné au niveau de Barrière. En outre, nous l'avons souligné plus haut, la mairie devait des mois d'arriérés aux comités des deux aires économiques.

Dans un premier temps, on installa des paniers de collecte d'ordures, qui s'abîmèrent rapidement et ne furent pas remplacés. Suite à ce constat, un dépotoir fut construit dans chaque aire économique. À Barrière, un deuxième dépotoir vit le jour en décembre 2000. Le comité de Tasha, sceptique au début, décida finalement de construire un dépotoir et de réaliser une douche publique.

En 2001, le comité de salubrité de Barrière a équipé l'autogare d'un nouveau complexe sanitaire de six latrines et six douches, pour un crédit de 4 millions de FCFA établi auprès de la mutuelle et impliquant un remboursement mensuel de 150 000 FCFA pendant quatre ans.

Après avoir envisagé de recourir à une citerne de Dosso pour les opérations de vidange, l'idée a été abandonnée au regard des coûts importants (5 000 FCFA par voyage) et des délais d'attente excessifs. On a donc décidé de réaliser un système d'évacuation direct, menant les eaux usées dans le bas-fond contigu à l'autogare. Les frais pour la réalisation de ce dispositif s'élevaient à environ 500 000 FCFA, et, bien que devant être pris en charge par la mairie, ils ont été préfinancés par le comité et ont été remboursés en plusieurs tranches au cours de l'année 2001, à hauteur de 311 000 FCFA, par la mairie. Le comité a également dû préfinancer à la place de la mairie les frais des nouveaux raccordements en eau et en électricité.

Chaque mois, le comité verse 30 000 FCFA à la municipalité pour frais de gestion, mais ses membres ont l'intention, face aux défaillances récurrentes de cette dernière, de ne plus verser ce dû, qui sera déduit de la dette contractée par la mairie à l'égard du comité. Le bénéfice mensuel tiré de l'utilisation des douches et des latrines se situe entre 80 000 et 100 000 FCFA. Chaque usager paie 50 FCFA pour l'utilisation de la douche et 25 FCFA pour celle de la latrine. L'équipement sanitaire public est géré par un membre du comité selon une rotation semestrielle.

L'autogare est nettoyée à l'occasion de séances de balayage collectif organisées par le comité de salubrité (sauf pendant la saison des pluies, où ces activités sont suspendues), en plus du balayage quotidien effectué par des manœuvres payés par les commerçants de la place. Les ordures sont jetées ensuite dans les dépotoirs dont l'autogare est équipée et sont évacuées par deux charretiers dotés de charrettes asines. La proximité du marché et le flux important de voyageurs empêchent toutefois l'efficacité de l'organisation. Lors de notre passage, le comité envisageait des sanctions pour ceux qui déverseraient de l'eau dans la gare ou y jetteraient des saletés, mais des désaccords sur les montants de l'amende empêchaient d'arrêter une décision.

L'organisation du nettoyage du marché hebdomadaire (tous les vendredis) situé à proximité de l'autogare Barrière est supervisée par le responsable du marché (*luma*), un commerçant qui affirme ne pas recevoir de salaire, simplement de quelques petits cadeaux ponctuels. Selon ses dires, il n'existait avant son arrivée aucune organisation relative à la propreté du marché. Des enfants balayent le marché trois fois par semaine, le lundi, le jeudi et le samedi. Ils sont dédommagés par les commerçants à raison de 10 FCFA (25 FCFA selon d'autres commerçants). Les ordures sont ensuite jetées dans le *gebe* (voie de passage des eaux à côté du marché) et brûlées. Ne disposant pas de charrette, c'est le responsable du marché qui de temps à autre prête sa charrette à traction bovine pour acheminer les déchets les plus importants en brousse.

Force est de constater que le marché demeure relativement sale. La plupart des allées sont parsemées de vieux sachets, tiges de mil, déchets de canne à sucre, paille, excréments animaux et humains ; lors de notre visite en début de journée en février 2002, il ne semblait pas avoir été balayé la veille. Des petits tas de balayures s'entassaient devant les hangars, dans l'attente que des enfants les transportent dans le *kori*. Certains hangars étaient plus sales que d'autres, signe, selon certains commerçants, que leur locataire n'avait pas payé le balayeur du marché. Ce dernier effectuant le balayage à la veille du marché, les commerçants retrouvent leur place sale le lendemain matin, et sont obligés de la nettoyer eux-mêmes ou d'appeler des enfants ou des mendiants pour les aider à évacuer les ordures.

En dehors des jours de marché, la place redevient un terrain vague, où les usagers de l'autogare, profitant de la protection des hangars, viennent se soulager ou prendre leur bain. Les commerçants trouvent donc leurs places souillées par des excréments humains et couvertes de sachets en plastique déchirés.

Cependant, les saletés ne semblent pas gêner outre mesure, et personne ne semble se soucier de maintenir propre le lieu de travail. S'il y a des griefs, ils sont régulièrement adressés à l'encontre des percepteurs, manifestation visible de la mairie. Interrogés sur les mesures qu'ils envisagent de prendre pour améliorer l'hygiène de leur lieu de travail, les commerçants répondent qu'ils s'acquittent régulièrement des taxes de marché et des patentes, et estiment donc être en droit d'évoluer dans un espace propre. Selon une pratique observée aussi au niveau de l'espace domestique, la salissure du marché est rejetée, transférée, du centre vers sa périphérie. Il est ainsi

aisé de constater que les usagers les plus insatisfaits sont les commerçants auxquels on a attribué les places les plus périphériques.

L'abattoir

Situé antérieurement au cœur de la ville, l'abattoir a été délocalisé dans sa périphérie en 1995, grâce à un financement extérieur de 15 millions de FCFA. Suite à des négociations entre l'association des bouchers, l'AFVP et la mairie, la gestion de l'abattoir a été déléguée au syndicat des bouchers : un contrat a été signé entre les partenaires stipulant le partage des taxes d'abattage entre la mairie et l'association. L'accord faisait suite à de nombreuses plaintes concernant l'état d'abandon dans lequel la municipalité laissait l'abattoir public.

Les bouchers ont dès lors été responsables de la réparation et de l'entretien du matériel. En dehors des 50 pour cent de taxes d'abattage, ils perçoivent 100 FCFA pour les bovins et 50 FCFA pour les ovins conduits à l'abattoir. Les recettes ont été investies dans l'achat de céréales et d'ovins, mais les résultats économiques semblent mitigés. En 2001, ils avaient dans leur caisse la somme de 400 000 FCFA.

Lors de l'enquête de terrain, l'abattoir présentait de nombreux problèmes : le puits tarissait régulièrement, à cause d'une faible mise en eau ; la clôture en grillage, mal conçue, s'était détériorée et avait été partiellement volée ; le système d'écoulement du sang des animaux était inefficace, car dépourvu de bassin pour sa collecte.

La voirie urbaine, un espace délaissé et squatté

Aucune instance ne s'occupe du nettoyage de la voie publique. Cela relèverait en principe de la compétence de l'agent de l'assainissement de la mairie, mais puisqu'il est détaché à l'AFVP, rien n'est fait. La tâche a été transférée en janvier 2002 à l'agent voyer, responsable pour la mairie de la voirie et du foncier.

La voie publique, réceptacle des eaux usées et de déchets de toutes sortes, est aussi un espace où les habitants entreposent des matériaux divers dans l'attente de les utiliser : tas de fumier, mais également tas de briques et d'argile, à tel point que le passage dans certaines rues est sérieusement entravé. Les agents de la mairie affirment demander régulièrement aux propriétaires de débarrasser la voie publique, mais en vain.

Les voies de Dogondoutchi sont aussi sérieusement dégradées par l'érosion pluviale : avant la suppression du service des travaux publics en 1999, la mairie utilisait leurs engins pour le rechargement en latérite des voies principales. Désormais, le travail d'épandage doit se faire manuellement ; il s'agit généralement de l'apport de quelques chargements pour couvrir et consolider les déchets que les privés jettent dans les rues pour les niveler.

Des zones de la ville sont ainsi sujettes à des inondations importantes pendant la saison pluvieuse : il s'agit des quartiers au nord de la ville, des agglomérations situées sur la route de Loga, des habitations riveraines du grand *kori* qui traverse la ville, ainsi que des quartiers situés à l'Ouest, en direction de Matankari. Le seul ouvrage pouvant remédier à ce problème est constitué par des caniveaux réalisés derrière

l'hôpital par la NIGETIP (agence nigérienne de travaux d'intérêt public) en 1996, pour empêcher la stagnation des eaux et le ravinement du secteur près de l'hôpital.

Les seules occasions de nettoyage des espaces publics se réduisent ainsi, nous l'avons déjà souligné, aux journées de salubrité organisées par le projet AFVP avec les comités de quartier. Cette activité n'est cependant pas régulière, et des mois peuvent s'écouler entre deux journées d'action. Des règlements imposent que l'on nettoie la devanture de sa propre maison sur au moins trois mètres, mais il n'y a personne pour appliquer les amendes. Parmi les déchets considérés comme étant les plus gênants par la population, figurent les morceaux de sacs de plastique (*leda*). En 2000, la mairie avait pris l'initiative de donner du mil en échange de la collecte du plastique, mais elle a été arrêtée.

D'autres espaces publics peuvent devenir des terrains vagues dans une période déterminée, pour ensuite acquérir de nouveau leur statut normal. C'est le cas des écoles : pendant la nuit et durant la pause de midi des gens pénètrent dans l'enceinte pour déféquer en paix. « *On arrive, et on trouve une rangée de six gaillards en train de déféquer ! Ce n'est pas intéressant* », affirme un enseignant. Après avoir signalé la situation à la mairie, en vain, certaines associations de parents d'élèves ont décidé de construire un logement pour les manœuvres des écoles, afin qu'ils puissent surveiller constamment les lieux.

Enfin, la ville manque d'une décharge publique, qui d'ailleurs poserait des problèmes en termes de contrôle et de traitement des ordures. Entre 1986 et 1988, la sous-préfecture avait identifié quelques sites de décharge officiels, mais la mairie n'a pas poursuivi cette initiative. C'est donc le *kori* situé derrière l'hôpital, par ailleurs lieu de production de briques d'argile, qui fait office de décharge sauvage. Or, plusieurs producteurs de briques ont trouvé dans l'argile des seringues et des aiguilles provenant des eaux usées de l'établissement. Les quartiers périphériques sont particulièrement touchés par l'absence de lieux de décharge officiels et réglementés. C'est le cas du quartier Agadez, situé à proximité de la prison. Chaque matin, des tonneaux contenant les excréments des prisonniers sont déversés à même le sol à proximité des habitations. Malgré les doléances du chef de quartier par rapport aux nuisances subies par les riverains (odeurs nauséabondes, risques de maladies car les animaux de cour vont s'alimenter sur les lieux) et les vagues promesses de la mairie, rien de concret n'a été fait.

Les cordonniers sont les plus mal chaussés... Le CSI⁰ et la maternité

Établissement censé jouer un rôle central dans l'éducation à l'hygiène (on y organise des séances de sensibilisation à l'hygiène tous les deux à trois jours pour les nouveaux patients), l'hôpital ne brille pas par sa rigueur dans ce domaine. Les latrines sont non-opérationnelles car vétustes. Les patients et les usagers utilisent des toilettes modernes (dont la chasse d'eau ne fonctionne pas) pour uriner. Les enfants défèquent dans la cour du CSI. Seules les latrines du personnel peuvent être utilisées, mais beaucoup d'usagers ne savent pas le faire et défèquent à côté. Des amendes sont infligées par l'agent d'hygiène pour ceux qui urinent dans la cour de l'hôpital.

Dans l'incinérateur rudimentaire, on brûle les papiers, les compresses, le coton. Les seringues usagées, ainsi que les objets en caoutchouc (gants et doigtiers), sont brûlés dans le ravin situé derrière l'hôpital. Les ordures sont également déversées dans le *kori* et sont incinérées. Mais les cendres et les objets non complètement détruits sont emportés avec les eaux de ruissellement, et sont retrouvés en aval par les fabricants de briques en banco. En outre, le grillage qui sépare l'hôpital du ravin est percé, ce qui laisse passer les animaux et les enfants qui jouent parmi les cendres et les ordures.

L'hôpital est nettoyé par quatre personnes, un manœuvre qui s'occupe du bloc opératoire, deux matrones et une bénévole. Le nettoyage général a lieu deux fois par mois (avec de l'eau de javel ou du grésil, à défaut de la poudre à linge), en dehors du balayage quotidien des salles et des bureaux (assuré par quatre manœuvres et deux bénévoles). Le même calendrier est appliqué au bloc opératoire, où l'on opère deux fois par semaine. Le sang est versé dans un lavabo relié à un puits perdu. Le bloc est équipé de deux latrines, utilisées exclusivement par l'équipe chirurgicale. Leur nettoyage est assuré par tout usager. Les vidanges des latrines se font dans le *kori*. L'eau des douches est également évacuée par un tuyau dans un puisard cimenté, qui est vidé par une motopompe vers le ravin.

Le nettoyage de la maternité est assuré par les matrones aidées par les accompagnantes. Le sang des couches est jeté dans les latrines, tandis que les placentas sont donnés aux familles pour être enterrés en ville. Pour éviter les risques de contagion par les crachats des malades, on vend aux patients et à leurs accompagnateurs des boîtes de Nescafé en guise de crachoir. Elles sont ensuite brûlées. Si les patients crachent ou vomissent sur le sol, c'est aux accompagnateurs de nettoyer (on leur fournit le produit). Parfois les femmes des différents quartiers viennent balayer la cour de l'hôpital, à l'occasion de fêtes et des journées de salubrité. Mais on peut voir des rats dans les locaux.

Les lieux de culte

La grande mosquée, ainsi que l'ensemble des lieux de culte de la ville, se détachent nettement, par leur propreté, du reste des espaces publics. Toute mosquée est nettoyée régulièrement par son gardien, qui reçoit pour les tâches de balayage et de nettoyage de la douche la somme mensuelle de 4 000 FCFA. La grande mosquée était dotée par le passé d'une latrine, aujourd'hui inutilisable car en panne. Elle était très fréquentée, pas seulement par les fidèles se rendant à la mosquée. Le gardien déplore que des enfants et des adultes défèquent la nuit aux alentours de la mosquée ou dans l'espace réservé à la douche. Les autorités religieuses ne fournissent pas les instruments de nettoyage – un balai à long manche et une brouette –, qu'il a achetés à ses propres frais. Les eaux usées de la douche se déversent dans la rue, sauf les rares fois où un vidangeur procède gracieusement à la vidange du puisard. Les déchets de la mosquée sont acheminés vers le dépotoir.

Représentations de l'espace et du service publics

Conscients de la saleté de la ville, les habitants oscillent entre une sorte de résignation, imposée par une économie essentiellement rurale (« *Est-ce que Dogondoutchi est sale ? De toutes les manières, nous ne pouvons pas nous éloigner de notre richesse qui sont nos animaux, que veux-tu qu'on fasse de nos animaux ?* », nous dit le chef des bouchers de Dogondoutchi), et le rejet de toute responsabilité sur les autorités politiques modernes et traditionnelles : « *La propreté est une affaire des "grands", le maire et le chef de canton* » (Na Allah Kanna, guérisseur, 16 février 2002). Mais c'est en premier lieu la mairie qui est critiquée pour le laxisme dont elle fait preuve afin de ne pas s'attirer les foudres de sa clientèle politique :

La mairie ne fait pas son travail par peur de blesser les cœurs de ses administrés, cela afin qu'ils ne cassent pas leur parti politique en ne le votant pas [...] Si aujourd'hui la mairie mettait de côté la politique et faisait correctement son travail, aujourd'hui Douthi allait être propre, surtout si la mairie collait des amendes aux administrés qui ne respectent pas l'hygiène dans la ville. Regardez, ici à Douthi, la mairie ne fait pas son travail à tel point que tu peux voir que la population sème du mil dans la ville, au vu de la mairie, alors que normalement la mairie doit interdire cela *de facto*. La mairie n'utilise pas son pouvoir, elle fait ce que les administrés veulent (fils du *sarki* Fawa).

La mairie est aussi considérée comme responsable du piètre état des rues de Douthi, vu l'absence de caniveaux pour évacuer les eaux pluviales qui menacent les concessions de certains quartiers :

Tu vois, si Douthi est sale, la seule raison c'est la mairie. Ici à Douthi, il n'y a pas de caniveaux, donc comment voulez-vous que les gens n'entassent pas les déchets dans les maisons pour lutter contre la stagnation des eaux pluviales ? Tu sais, s'il pleut, tu ne pourras pas venir jusqu'à nous (B. M., ménagère).

Cette défaillance à fournir des services publics de qualité est d'autant plus décriée que les gens estiment s'acquitter d'impôts censés y pourvoir. Le recours à des intervenants extérieurs pour obtenir ces services a contribué ainsi à délégitimer davantage les autorités municipales :

On ne voit pas l'utilité de ces impôts que la mairie nous prend, on ne voit pas ce que la mairie nous fait. Tu vois, même les dépotoirs c'est l'AFVP qui les a construits, il n'y a pas de caniveaux à Douthi, donc pendant la saison pluvieuse tout Dogondoutchi est submergé dans l'eau, il n'y a jamais eu de travaux de 1 000 000 FCFA financés par la mairie. Dès que la mairie récupère ses impôts, ils font ce qu'ils veulent de leur argent (B. M., ménagère).

Heureusement que nous avons cette ONG, l'AFVP. Ils fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Ce sont pratiquement eux qui font le travail qui normalement revient à la mairie [...] S'il n'y avait pas l'AFVP, je me demande si on pourrait respirer dans cette ville (K. N., *kona* de Dogondoutchi).

On attend des autorités plus de fermeté et une capacité réelle à appliquer les sanctions, seules à même de faire respecter les règles de propreté devant régir tant les espaces collectifs que les espaces domestiques :

Si la mairie faisait son travail, ses administrés allaient bien se comporter. Je te donne un exemple : si on me dit qu'en deux jours je dois ramasser ce fumier et ces ordures qui sont devant ma concession, sinon on va m'amender ou on va ramasser ça et donner à quelqu'un d'autre, tu penses que je ne me mettrai pas au travail ? Et bien, dès le lendemain, je ramasserais tout, c'est sûr, on sera obligé. Mais malheureusement il n'y a pas ce pouvoir, à mon avis laissez-nous tranquilles et essayez d'attaquer la mairie, c'est elle qui détient tout (fils du *sarki* Fawa).

Les habitants se remémorent ainsi le temps des contrôles imprévisibles appelés *larvey* (hygiène des lieux), initiés à l'époque coloniale et poursuivis jusqu'au régime de Kountché, à l'occasion desquels des agents d'hygiène vérifiaient la propreté des canaris et les cassaient s'ils étaient sales ou en mauvais état.

On regardait dans chaque maison. Les canaris devaient être bien lavés, sinon on te les cassait. La maison était aussi bien balayée. C'était vers 1955. Les Blancs avertissaient les chefs de quartier ou de village que leurs contrôleurs arriveraient, c'étaient des agents de santé. Il y avait toujours des contestations. Car il faut changer l'eau du canari tous les jours, pour empêcher le développement des « fils de l'eau ». On te grondait ou on te gardait 24 heures. À cette époque-là, Dogondoutchi était plus propre que maintenant (B. M., ménagère, 6 juillet 2001).

Tu sais à notre temps, si on fait le *larvey*, nous sortons les canaris, les calebasses, nous les lavons et les séchons jusqu'à l'arrivée de l'agent de *larvey*. Ce n'est qu'après leur passage que nous pouvons mettre de l'eau dans les canaris, d'ailleurs entretemps, les enfants sont fatigués de pleurer. Pendant la journée de *larvey*, le balayage est bien fait et tous les ustensiles de cuisine sont à leur place. Si par hasard tu laisses l'eau dans le canari, ses agents cassent les canaris.

Q : À quel moment on fait le *larvey* ?

R : On le fait chaque semaine, et tout le monde est au courant de leur arrivée. D'ailleurs ce jour-là tout le monde est au travail, tu sais, on étale tous les ustensiles sur un lit afin que les agents puissent voir si le travail est bien fait.

Q : Est-ce qu'ils regardent aussi si le balayage des chambres est fait ?

R : Ils regardent tout, tu sais *larvey* c'est au temps des Blancs, c'est pendant le pouvoir des Blancs. »

La réforme annoncée de la décentralisation, censée permettre à la population de compter sur un personnel dirigeant élu démocratiquement et plus en phase avec les problèmes et les attentes locaux, suscite également des perplexités, notamment quant à sa viabilité économique. Selon les mots d'un chef de quartier :

Il faudra attendre pour voir. Sûrement qu'il y aura des problèmes. La mairie actuelle a plus de vingt villages qui lui versent l'impôt et pourtant, elle tourne mal. Si ces vingt villages étaient scindés entre plusieurs communes, je suis sûr qu'il y aura des maires qu'on verra circuler sur des charrettes et ceux qui ont plus de chance auront des vélos. Les nouveaux élus n'auront rien. Ils iront s'asseoir et regarder les quatre murs s'ils

ont la chance d'avoir des bureaux même en banco, sinon ils s'assièrent dans des cases et les termites leur tomberont dessus. Le seul bienfait c'est que ça soulagera les pauvres au niveau de l'état civil.

Plus rares sont les voix qui suggèrent que la propreté de la ville est un problème collectif, interpellant l'ensemble de la population. Ce sont des avis exprimés généralement par des cadres ou des fonctionnaires :

L'assainissement de la ville, ça incombe aux habitants de la ville. Les habitants de la ville qui doivent se dresser pour assainir leur ville. Quelqu'un ne viendra pas t'assainir ta maison. Par exemple ici c'est chez moi. C'est moi qui doit commencer l'assainissement, si je parviens à quelque chose qui me dépasse, je pourrais demander de l'aide. Mais les débuts des travaux, c'est moi qui devrais les commencer. Ma concession d'abord, puis la devanture de ma maison, si tu fais la même chose, nous nous rencontrerons peut-être dans la rue, pour la balayer aussi. C'est comme ça qu'on devrait faire petit à petit. Bon mais maintenant, les gens ne se préoccupent pas de ça. Certains le font, d'autres non. Et l'on dit qu'il faudrait attendre l'arrivée des Blancs. Et le Blanc ne viendra pas nous assainir la ville. Certes, si vous faites des efforts, il peut venir vous apporter certaines choses que nous ignorons, dans le cadre de la *sabta* ou bien une assistance matérielle pour faire certains travaux ; mais le gros du travail incombe aux habitants de la ville. Et puis le gros problème, maintenant tu sais, comme nous sommes dans cette ère, on accuse la mairie et l'on dit qu'elle ne fait rien. Et c'est qui la mairie ? Ce sont les gens de la ville qui sont la mairie. Même si tu payes ton impôt là, ce n'est pas une raison pour laisser la mairie et dire qu'elle doit te faire tout, ou bien qu'elle vienne nettoyer la devanture de ta maison, ou bien qu'elle vienne te construire là où tu dois faire tout, ou bien qu'elle construise là où tu dois faire tes besoins. Ce que tu as donné à la mairie, il y a des travaux qu'elle a à faire avec [...] Actuellement, cette rue-là qui passe devant ma maison, si nous nous levons tous ensemble, nous ne ferons même pas une journée sans avoir tout nettoyé (enseignant, 16 février 2002).

De l'espace public à l'espace domestique : le programme de latrinisation de l'AFVP

Les latrines et les puisards privés

Les premières latrines à Dogondoutchi remontent à la fin de l'époque coloniale : d'après le chef du quartier Bagdad, la première latrine traditionnelle fut réalisée dans la concession d'un riche commerçant, Moussa Maguero, du quartier Oubandawaki (sur la base des latrines observées au Nigeria), pour faire face au problème de la claustration de ses femmes (*kubli*). Les latrines traditionnelles comportent un simple trou creusé dans le terrain, dont les parois sont renforcées avec des planches de bois ou des briques en argile. Les parois sont parfois crépies avec du ciment et sont ensuite couvertes avec des planches de bois, renforcées éventuellement avec de l'argile, et couvertes de nattes dans lesquelles on pratique un trou. Ces latrines s'affaissaient vite, au bout de quelques années, surtout pendant la saison des pluies.

On remarquera que, dans ce contexte, le besoin de latrines s'est fait sentir non seulement pour améliorer l'hygiène des lieux, mais aussi pour protéger la pureté des mœurs (pour ne pas exposer les épouses à des regards concupiscent et accessoirement pour empêcher des rencontres extraconjugales), et cela tant en milieu islamisé qu'en milieu animiste :

Puisque les gens ne voulaient pas que leurs femmes aillent au-dehors, ils ont été obligés de faire une latrine, donc je pourrai dire que ce sont ceux qui ont commencé le *kubli* qui ont commencé les latrines [...] Tu sais avant, même ceux qui pratiquaient le culte de possession disaient que les génies n'aiment pas le *danda* (fornication) (H. G., chef de quartier, 15 février 2002).

Si les premières latrines datent des années 1950, jusqu'au milieu des années 1980 cet équipement était rare à Dogondoutchi, étant pratiquement l'apanage des fonctionnaires et des marabouts, pour les raisons susmentionnées. Le diagnostic réalisé en 1993 par l'AFVP notait que « *la vulgarisation des latrines reste [...] assez limitée [...], dans les quartiers proches de la brousse notamment, où il est d'usage d'aller faire ses besoins. L'investissement dans ce type d'aisance – moderne ou traditionnel – apparaît donc généralement aux yeux de la population comme secondaire, et ce, d'autant plus que l'argent est rare et que construire des latrines est coûteux et délicat, en terrain sablonneux comme en zone d'habitat dense* » (Legros 1993:14).

Nos observations, fondées sur un échantillon aléatoire de quarante concessions, réparties dans les principaux quartiers de la ville¹¹, ont montré que, outre la situation économique de la famille et son statut de propriétaire ou de locataire (ces derniers étant peu enclins à équiper de systèmes sanitaires modernes une concession qui ne leur appartient pas), la proximité de la brousse ou du *kori* (bas-fond) représente une alternative à la réalisation d'un équipement sanitaire dans la maison.

Près de la moitié des concessions visitées ne disposent pas de latrines, et leurs habitants se rendent dans la brousse environnante ou dans le *kori* pour y déposer leurs excréments. Parfois, surtout dans le cas des besoins des vieux et des enfants, on utilise à domicile des récipients (« tasses »). Ils restent couverts dans la concession (généralement derrière les chambres ou près de l'enclos des animaux) pendant la journée, et c'est la nuit que leur contenu sera versé dans le *kori*, dans les champs ou dans les dépotoirs. Ce sont les femmes et les enfants qui se chargent d'accomplir cette tâche, toujours ressentie comme extrêmement désagréable.

Dix concessions possédaient des latrines « traditionnelles » et treize des latrines de facture moderne, dont seulement six réalisées par l'AFVP (cf. paragraphe suivant). L'équipement en « douchières » est plus généralisé : une seule concession ne possédait pas d'espace destiné à cet effet, alors que trente-huit étaient équipées d'une douchière sans dalle cimentée. Une seule concession était dotée d'une douchière avec dalle cimentée réalisée par l'AFVP. Dans une autre concession, les gens se lavaient dans la latrine construite par l'AFVP, car « *elle résiste au bain* », étant cimentée. On urine dans la douchière, qui est ensuite nettoyée avec de l'eau. Le projet AFVP n'a pas cherché à faire utiliser les latrines à cet effet, les gens urinant généralement

à côté de la latrine. On urine dans la latrine seulement si le besoin s'en présente pendant la défécation.

L'évacuation des eaux usées des douches se fait dans dix-huit concessions directement dans la rue, à l'aide d'une canalisation rudimentaire qui transperce un des murs de la concession. Sept concessions possédaient un puisard traditionnel à ciel ouvert, tandis que cinq autres utilisaient un puisard fermé mais non cimenté. Dans une concession, la douche était raccordée à la latrine cimentée. Sur les dix concessions dotées d'un puisard cimenté avec dalle, deux seulement avaient eu recours au programme AFVP, les autres ayant été réalisés sur l'initiative du chef de famille.

Le système de vidange des puisards et des latrines s'appuie soit sur des vidangeurs manuels, qui creusent des trous pour déverser les eaux usées et les déchets organiques, soit sur le creusement d'une autre fosse une fois que la première est remplie. Mais la presque totalité des personnes contactées admet qu'en cas de remplissage, les eaux usées du puisard sont déversées dans la rue. Certains usagers se servent des matières fécales pour créer un compost, avec de la paille et des déchets, qui sera utilisé dans les champs familiaux comme fertilisant.

Le coût de la vidange d'un puisard se situe entre 1 000 et 1 500 FCFA ; pour les latrines, il peut varier de 3 000 à 5 000 FCFA. Avant de vidanger des latrines, on y verse du gasoil ou de l'huile de vidange, pour atténuer les miasmes. Il est par ailleurs une pratique répandue de mettre périodiquement des produits dans la latrine, afin de tuer vers et cafards et de réduire les mauvaises odeurs : à cet effet, on utilise du pétrole, de l'huile de vidange, du grésil, des poudres insecticides, des cendres (censées réduire le niveau des liquides), et même de l'eau de lessive.

La campagne de latrinisation, une relative réussite

En 1986, le service assainissement de la ville, rattaché à la sous-préfecture, initia une première campagne de sensibilisation visant la sécurisation des latrines existantes par l'installation de dalles en ciment. Cette opération se concrétisa en 1988-1989 par la construction, subventionnée par la mairie, de 130 dalles de fermeture des latrines en béton armé, afin d'empêcher la pénétration des eaux pluviales dans les fosses, première cause de leur érosion et effondrement. À cette période, la mairie prenait en charge le transport et le coût des matériaux de construction (Legros 1993:23).

En juillet 1997, le projet de l'AVFP lança un premier test pour un crédit latrines privées auprès de dix chefs de famille dans le quartier semi-central de Guijia. Il s'agissait de vaincre la réticence de la part de la population, qui, habituée aux modèles traditionnels en banco, craignait les risques d'effondrement. Suite à cette expérience, il enregistra une demande de plus d'une centaine de latrines privées : trente-cinq à Konawa, trente à Sarkin Noma, trente à Tantchia, trente et une à Bagdad et vingt et une à Bozarawa.

La campagne de latrinisation a porté ses fruits, si l'on considère que depuis le début, 276 concessions ont été équipées de latrines (il n'en va pas de même pour l'opération « puisards » : beaucoup de bénéficiaires ne les ont pas réalisés ni même demandés ; les pannes répétées de la benne de la municipalité sont pour beaucoup

dans cet échec relatif, en ayant entravé l'opération de transport des pierres nécessaires à leur construction).

Les prix accessibles, les facilitations de paiement et la solidité de l'ouvrage (elles ne s'effondrent pas) sont des facteurs incitant les gens à s'équiper. Avoir une latrine permet, selon les bénéficiaires, de faire face à de nouvelles exigences sociales (héberger des « étrangers » avec un bon confort, débarrasser la cour des traditionnels pots malodorants, afficher une certaine aisance par un équipement de luxe à un prix abordable) et de confort personnel (pouvoir disposer à tout moment de la journée et de la nuit d'un endroit sûr et discret pour se soulager) :

Celui qui sent l'envie de se soulager, s'il se trouve qu'il y a un endroit où il peut le faire, et que cet endroit a été bien construit, c'est quelque chose d'une grande utilité dans une maison (enseignant, 16 février 2002).

La *salanga* (latrine) elle, elle a beaucoup d'utilité. Tu vois, ceux qui n'en ont pas, je vois chaque matin, à l'heure où nous nous rendons à la mosquée, leurs femmes prennent les excréments pour aller les déverser en brousse. Et puis c'est dans un seau qu'elles les déposent et c'est dedans qu'elles passent la journée avec les enfants. Dans toute maison où il n'y en a pas, si tu entres, il y a beaucoup de *mari* [mauvaises odeurs]. Et puis si le seau se remplit, elles posent un peu de *takoso* [déchets] au-dessus et elles partent déverser. Et puis, toi-même si tu es dans une maison avec ta famille, même si c'est des maux de ventre qui dérangent la personne la nuit, tu vois, c'est une tracasserie. Ou bien tu reçois un invité qui vient et désire se soulager. S'il te demande où se trouvent les toilettes, tu vois, c'est une grande honte pour un chef de famille » (membre du comité central, 19 février 2002).

La ville s'étant agrandie au cours des dernières décennies, la brousse s'est progressivement éloignée de l'espace habité :

Une *salanga* est devenue obligatoire pour nous maintenant. Parce que la brousse est devenue lointaine. Maintenant d'ici, si tu sens la diarrhée, est-ce que tu pourras te précipiter pour aller vers les montagnes ? (J. G., bénéficiaire crédit latrines, quartier Dani, 14 février 2002).

La ville s'agrandit, là où tu pars déféquer, un jour ce terrain disparaîtra, donc tu es obligé de revenir chez toi pour en construire (H. D., bénéficiaire crédit latrines, 20 février 2002).

La latrine permet aussi de « garder la pudeur » : personne ne pourra savoir quand on va se soulager. C'est un facteur très important, car les moments qui précèdent la défécation sont des situations de non-contact social ; celui qui part se soulager ne salue pas les passants, car il n'est pas encore présentable socialement, n'ayant pas encore évacué la souillure de son corps (Geest, van der 1998).

Selon les usagers, le fait d'avoir une latrine préserve aussi du risque de faire de mauvaises rencontres lorsqu'on se rend dans des terrains vagues ou dans les *keori* pour y déféquer, en particulier au moment du crépuscule : c'est à cette heure et à proximité des lieux de décharge ou des lieux sales qu'on peut rencontrer des génies (*isekosi*) qui peuvent effrayer (*soro*) et provoquer des maladies.

Enfin, la diffusion des latrines est censée protéger contre la propagation des maladies, car elles sont transportées dans les aliments par le vent qui passe sur les

excréments. « *S'il n'y a pas de salanga [latrine], il n'y a pas de sabta [propreté]* », dit un bénéficiaire du crédit latrines. Généralement, les bénéficiaires en sont satisfaits. Parmi les treize personnes que nous avons interviewées, deux seulement trouvaient que la dalle était un peu trop haute. D'autres déploraient le fait qu'elles sentent mauvais, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un problème commun à ce type d'installations. Certains en possèdent depuis bientôt quatre ans, sans avoir jamais dû la vider.

Tous les quartiers ne sont cependant pas logés à la même enseigne en termes d'équipements sanitaires modernes. Les quartiers périphériques ne ressentent pas le même besoin en équipement que les quartiers centraux de la ville : à titre d'exemple, le quartier Agadez compte vingt-quatre concessions, dont six seulement sont équipées de latrines (trois ayant été réalisées dans le cadre de l'opération de l'AFVP). Nous avons aussi constaté que nombre de petites concessions, érigées sur des parcelles de 200 m², ne disposent pas de place suffisante, selon les dires de leurs propriétaires, pour construire une latrine. Pour d'autres habitants de la ville, l'idée de faire ses besoins dans un lieu fermé et malodorant est tout simplement insupportable.

L'organisation du crédit latrines

Le crédit est accordé par le projet au comité de salubrité de chaque zone, sur la base d'une liste de demandes. Le comité procède à l'achat des matériaux de construction pour l'ensemble des demandeurs. Chaque zone est divisée en blocs, chaque bloc étant sous la responsabilité d'un membre du comité chargé de l'octroi et de la récupération des crédits. Il dispose à cette fin d'une fiche de suivi individuel de chaque bénéficiaire. Après avoir sollicité un maçon, effectué la fouille de la fosse pour le puisard et la latrine et fourni pierres, sable et graviers, le bénéficiaire reçoit les matériaux pour la réalisation de l'ouvrage. Au début, la somme à verser pour la réalisation d'une latrine AFVP était de 38 000 FCFA, remboursable en douze mensualités. Aucune participation individuelle n'était requise du demandeur. Cette absence d'investissement personnel est sans doute à l'origine des problèmes de remboursement qu'a connus la première vague de latrinisation : sans contribution pécuniaire immédiate, les requérants ont eu tendance à se lancer dans le crédit, sans considérer les modalités de son remboursement. Pour les mêmes raisons, certains maçons ayant travaillé à cette période n'ont jamais été payés par les bénéficiaires. Selon le trésorier du comité central, l'opération datant de 1998, ils ne seront à l'évidence jamais payés.

C'est pourquoi, depuis 2001, le comité central a décidé que chaque demandeur paierait 5 000 FCFA d'avance au responsable de chaque comité de quartier. Cette somme est ensuite remise au président du comité latrines (A. B., un ex-maçon de la sous-préfecture formé par l'équipe AFVP, et actuellement responsable du matériel pour le comité central) qui la verse à son tour à l'animateur local de l'AFVP. Le coût actuel d'une latrine AFVP s'élève à 43 590 FCFA. Les maçons sont choisis par les chefs de quartier (dans le cas du quartier Konawa, le maçon retenu est un parent du chef de quartier). On les paie 1 000 FCFA pour la dalle, 3 000 FCFA pour la construction de la latrine et 1 000 FCFA pour la douche. On utilise pour la latrine 120 briques en ciment. Le paiement du maçon est déduit de l'avance acquittée par les bénéficiaires.

Dans les quartiers habités essentiellement par des agriculteurs (en particulier Sarkin Noma et Mayaki), les bénéficiaires ont continué à rencontrer des problèmes de remboursement. La situation est meilleure dans les quartiers Agadez et Bagdad, composés d'une population de fonctionnaires et commerçants. Pour faciliter les remboursements, le comité central a décidé de suspendre les versements pendant les quatre mois d'hivernage. Les bénéficiaires pourront payer les quatre mensualités en une seule tranche après la récolte.

Certains se considèrent comme humiliés par le traitement infligé aux retardataires, parfois convoqués au commissariat. Interpellés sur ce point, les membres du comité central affirment qu'il s'agit là d'un dernier recours, et que généralement ils préfèrent convoquer une réunion et sensibiliser les bénéficiaires sur l'importance du remboursement régulier du crédit latrines, qui permet de lancer le programme dans d'autres quartiers.

Dans le cadre de l'intervention de l'AFVP, on a établi un contrat oral (par l'intermédiaire du *sarki Noma*) avec le propriétaire d'une Land-Rover, qui transporte une citerne et une pompe, propriétés du comité central, pour la vidange mécanique des latrines. Les frais d'une vidange avec la motopompe s'élevaient à 3 500 FCFA (dont 1 500 allaient au comité central et 2 000 au propriétaire du véhicule), ils ont été portés à 4 000 FCFA en février 2002. Mais depuis le début, outre la vidange des toilettes publiques de la gare, seuls deux clients privés ont eu recours à ses services. Par ailleurs, il lui est difficile de vidanger les latrines car la trop faible puissance de la pompe permet seulement d'évacuer des déchets liquides et dépourvus de branchages. L'activité se heurte également au problème de l'absence de clients pour le produit de la vidange, qui est versé dans un endroit situé à 200 mètres de la sortie de la ville. La Land-Rover est tombée en panne en février 2002.

Conclusion

Même dans une ville moyenne comme Dogondoutchi, ayant connu un processus d'urbanisation récent et caractérisée par une économie fortement tournée vers l'agriculture et l'élevage, l'assainissement – de l'espace public et de l'espace domestique – est désormais un enjeu qui mobilise et met en relation différents acteurs : municipalité, coopération décentralisée, ONG, comités de salubrité, groupements féminins, chefs coutumiers, charretiers privés, etc. Il fournit ainsi une bonne entrée empirique pour comprendre les modes locaux de gouvernance, notion évoquant des « *styles de gouvernement dans lesquels les frontières entre les secteurs public et privé et à l'intérieur de chacun de ces secteurs tendent à s'estomper [et...] des mécanismes de gouvernement qui n'ont pas besoin, pour fonctionner, de l'autorité et des sanctions de la puissance publique* » (Stoker 1998:20).

Tous ces acteurs n'attribuent cependant pas la même signification au thème de la salubrité publique, ni ne défendent les mêmes intérêts.

Pour les collectivités locales, dont on peut rappeler la profonde déconnection par rapport aux attentes de la population en matière de voirie (des quartiers entiers sont inondés, voire impraticables, pendant la saison pluvieuse) et de propreté des lieux publics, l'intervention de la coopération extérieure a permis de déléguer (d'aucuns

diront de se débarrasser...) ce lourd fardeau à des comités locaux de gestion, après quelques années de tentatives qui ont brillé par leur inefficacité et leur inadéquation. Cette délégation d'une fonction considérée comme de plus en plus vitale par l'ensemble de la population et ses chefs coutumiers s'est retournée cependant contre la mairie elle-même : le succès relatif (car soutenu de façon substantielle par l'AFVP) de certaines activités d'assainissement a amplifié, aux yeux des habitants, le discrédit d'une autorité municipale délégitimée et paralysée par l'incivisme (ou la grève) fiscal, par une gestion dysfonctionnelle et clientéliste, et par la petite corruption des percepteurs. Le manque de moyens invoqué par les administrateurs de la commune masque non sans mal l'absence de volonté politique des pouvoirs publics locaux à l'égard de l'assainissement de Dogondoutchi. Attitude que le partenariat avec le projet issu de la coopération décentralisée n'a pas changé puisque la municipalité peine à honorer les engagements contractuels stipulés avec les comités de salubrité. Paradoxalement, l'apport de la coopération décentralisée a juste mis à jour les défaillances de la commune, sans parvenir à renforcer ses capacités institutionnelles et gestionnaires. À la veille de la future décentralisation, la mémoire laissée par la période des administrateurs délégués pourrait engendrer une volonté collective de reconstruire la politique locale sur de nouvelles bases, tout comme elle pourrait au contraire avoir d'ores et déjà hypothéqué son développement ultérieur.

Sur le versant de la « société civile », l'intervention extérieure, représentée par la coopération décentralisée Orsay-Dogondoutchi relayée par l'AFVP, a opté, selon un modèle « participatif » désormais classique, pour la création *ex nihilo* de comités de salubrité, répartis par secteurs et coiffés par une structure décisionnelle centrale. Ce dispositif institutionnel, doté de toute la panoplie propre au « mode associatif de gouvernance » (cf. Olivier de Sardan dans ce livre) – bureaux aux charges aussi pompeuses qu'ineffectives, désignation « démocratique » des dirigeants, sensibilité rituelle à la dimension du genre, croyance dans le bénévolat, incitation à la reconnaissance juridique, etc. – a vite été « détourné » par le bas selon la logique de la « dérive notabiliaire » (Marie 2005), les postes clés ayant été contrôlés par des chefs administratifs ou coutumiers qui ont redistribué les ressources du projet, comme l'accès aux charrettes, au crédit bovin et aux caisses des comités, parmi les membres de leurs clans. L'AFVP a opté pour un « laisser-faire » peu attentif aux stratégies de pouvoir qui se tramaient, justifiant cette attitude par un critère essentiellement technique : l'efficacité du système de ramassage et de la campagne de latrinisation. Ces structures évoluent ainsi entre les soupçons et l'indifférence du côté des populations, et sont loin de constituer le modèle du « consensus communautaire » rêvé par les intervenants extérieurs.

Les comités ont néanmoins fait montre d'une bonne capacité d'innovation sur le plan de l'organisation, par des réajustements – souvent informels et non contrôlés par l'AFVP – qui leur ont permis de consolider des actions dont le bilan global est plutôt positif : le ramassage des ordures domestiques et le programme de latrinisation. Cependant, le premier volet tient son relatif succès (n'oublions pas que les dépotoirs ne sont pas tous vidés régulièrement et que le ramassage varie fortement selon les

saisons et les quartiers) de sa greffe sur des pratiques agricoles et culturelles préexistantes, et laisse en suspens des questions essentielles quant à sa pérennisation. On peut même s'interroger sur la réelle nécessité d'un tel dispositif, complexe et dépendant de ressources extérieures, puisque la collecte et l'épandage des déchets domestiques sur les champs étaient déjà assurés, et nettement mieux quantitativement comme qualitativement, par un demi-millier de charretiers privés indépendants. L'engagement des membres des comités et des charretiers sur la base du bénévolat est-il durable, surtout en prévision du départ de l'AFVP ? Comment accepter encore longtemps l'absence d'une décharge publique, qui compléterait une filière pour le moment tronquée, qui aboutit à ce que la ceinture des champs entourant la ville soit envahie par les déchets plastiques et métalliques ?

L'intervention volontariste de l'AFVP, qui s'est étalée sur une décennie, n'a pas contribué à transformer de façon substantielle une conception populaire de l'hygiène et de la propreté qui sépare nettement l'espace privé de l'espace public : le premier doit être nettoyé régulièrement pour des raisons de confort et de réputation sociale (mais pas au-delà de la devanture de la concession), alors que le deuxième, assimilé à la brousse ou à « l'espace de personne », fait office de réceptacle des ordures et des eaux usées domestiques, ou d'entrepôt à ciel ouvert. Il n'est assaini que ponctuellement, à l'occasion d'injonctions des autorités ou des organismes de développement, ou à des moments rituels forts où se déploie l'idéologie de la participation collective (balayages collectifs, journées de salubrité, groupe particulièrement dynamique de femmes d'un quartier, etc.). Ce qui renforce l'opinion populaire selon laquelle l'assainissement des lieux publics est l'affaire des « grands » (l'élite politique ou administrative) ou des *Annasaara* (les Européens, et par extension, la coopération au développement). Et pourtant, l'enjeu de la propreté de la ville sort progressivement des bureaux des services administratifs locaux et des ONG. À travers des initiatives ténues, il investit les quartiers, il mobilise des chefs de concession, il devient même le véhicule d'une critique ouverte du clientélisme et de la gabegie des pouvoirs municipaux. C'est certes peu pour décréter la naissance d'un espace public, mais suffisant pour l'envisager comme le socle de futurs débats autour de ce qui relève de l'intérêt collectif dans la gestion de la ville.

Pour l'heure, et malgré les efforts décrits dans ce chapitre, la population continue à cohabiter avec la saleté, à la fois dans les lieux publics et domestiques : les animaux vivant dans les concessions, les activités commerciales et artisanales à domicile, le manque de moyens financiers, un habitat à caractère encore rural, déterminent une conception plus curative que préventive du nettoyage (d'où l'échec des poubelles installées dans les aires économiques). La propreté ne règne que par moments, dans un milieu où l'on côtoie la saleté et où l'on s'en accommode. L'image de femmes s'adonnant à des activités de transformation, vente, et conditionnement de produits alimentaires à proximité de dépotoirs malodorants et regorgeant d'ordures résume d'une certaine façon le chemin qui reste à faire dans les politiques d'hygiène et d'assainissement locales dans l'actuelle capitale de l'Arewa.

Notes

1. L'étude, consacrée à La question des déchets et de l'assainissement dans deux villes moyennes du Niger (Blundo, Hahonou et Olivier de Sardan 2002), faisait partie d'un programme pluridisciplinaire piloté par le ministère des Affaires étrangères français, intitulé « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain ». Les villes retenues ont été Dogondoutchi (responsable : G. Blundo) et Tillabéri (responsable : E. Hahonou). La coordination générale de l'étude a été assurée par J.-P. Olivier de Sardan pour le compte du LASDEL. Le présent chapitre est une version amplement remaniée et réduite de la section du rapport consacrée à Dogondoutchi.
2. Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.
3. Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.
4. Nana Aïchatou Issaley et Aboubacar Tidjani Alou.
5. On remarquera que le camion-benne, selon les dires d'un fonctionnaire de la mairie, n'était pas seulement utilisé pour appuyer le ramassage des ordures effectué par les manœuvres de la mairie : outre le transport des matériaux pour le rechargement des rues, il était utilisé pour le déménagement des fonctionnaires transférés et était aussi loué à des particuliers pour le transport de matériaux de construction.
6. Cette situation ne semble pas être isolée, puisque le chef de quartier de Bozarawa a dû, lui aussi, ajouter 300 000 FCFA de ses propres finances pour compléter le recouvrement de la taxe dans son quartier, fixée pour l'année 2000 à 1 300 000 FCFA.
7. Clôtures réalisées avec des tiges de mil.8. Cette innovation a toutefois été suspendue, car les bovins achetés étaient trop petits et il fallait trop de temps pour les dresser, ce qui entravait la bonne marche de la collecte des ordures. À l'heure actuelle, l'achat des bovins se fait en présence du responsable chargé du matériel pour le comité central, pour des bovins dont le prix avoisine les 120 000 FCFA.
9. Les samaria étaient des organes de mobilisation des populations, agissant aux niveaux des quartiers, villages et tribus notamment, de la Société de développement mise en place par le régime militaire de Seyni Kountché après le coup d'État du 15 avril 1974. Le terme samaria reprend le nom traditionnel donné aux organisations de jeunesse en langue hausa. Les samaria ont remplacé les organisations de masse du régime Diori (jeunesse RDA et association des femmes RDA), elles s'inscrivaient dans tous les domaines de la vie communautaire. C'est à la même époque que naquit l'Association des femmes du Niger (AFN). Les samaria furent, dans un premier temps, le « fer de lance » de la Société de développement. Toute une architecture institutionnelle fut ensuite bâtie, mettant en place des conseils villageois de développement (CVD), des conseils locaux de développement (CLD), des conseils sous-régionaux (CSR) et un conseil national de développement (CND).
10. Centre de santé intégré.
11. Il s'agit des quartiers Danni, Bagdad, Agadez, Wadata-Baré, Oubandawaki, Sarkin Noma, Koulki, Yamawa, Shama, Mayaki, Konawa et Guijiya Alajé.